

Rapport d'activité

Communauté
de Communes
du Plateau
Picard

2006



Plateau Picard

Communauté de communes

*Communauté de Communes
du Plateau Picard*

140, rue verte
60 130 Le Plessier-sur-Saint-Just

Courriel
accueil@cc-plateaupicard.fr

Adresse postale
BP 10 205
60 132 Saint-Just-en-Chaussée CEDEX

Services techniques
Tél.: 03 44 77 38 70
Fax: 03 44 77 38 99

Le présent rapport d'activité de la Communauté de communes du Plateau Picard est établi en application de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Le territoire et ses assemblées délibérantes 6

↳ Organigramme	6
<i>Le conseil communautaire</i>	6
<i>Le bureau</i>	6
<i>Le président</i>	6
<i>Les huit vice-présidents</i>	6
<i>Les douze autres membres du bureau</i>	6
<i>Les neuf commissions de travail</i>	7

Les compétences de la Communauté de communes..... 8

↳ Principes	8
<i>Le principe de spécialité des compétences</i>	8
<i>Le principe d'exclusivité des compétences</i>	8
↳ Compétences exercées	8
<i>En matière d'aménagement de l'espace</i>	8
<i>En matière de développement économique</i>	9
<i>En matière d'environnement</i>	9
<i>En matière de mise en valeur du paysage</i>	9
<i>En matière de secours et de lutte contre l'incendie</i>	9
<i>En matière de politique de l'habitat et du logement</i>	9
<i>En matière scolaire</i>	9
<i>En matière de voirie et de transport</i>	9
<i>En matière de services sociaux</i>	9
<i>En matière de développement culturel</i>	9
<i>En matière d'équipements et de services sportifs</i>	9
<i>En matières diverses</i>	9

Les réalisations 2006 10

↳ Aménagement de l'espace	10
<i>Projet de territoire et autre dispositif contractuel de programmation, de développement et d'aménagement du territoire</i>	10
↳ Développement économique	10
<i>Zones d'activités économiques d'intérêt communautaire</i>	10
<i>Aide à la création ou reprise de petites entreprises</i>	11
↳ Environnement	11
<i>Élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés</i>	11
<i>Politique de lutte contre la pollution et de protection de la qualité et de la quantité de la ressource en eau &</i> <i>Contrat Territorial</i>	11
<i>Bilan volet assainissement non collectif</i>	13
↳ Mise en valeur du paysage	14
<i>Promotion et valorisation d'actions intercommunales de protection et de mise en valeur du paysage et du patrimoine</i>	14
↳ Secours et lutte contre l'incendie	14
<i>Contribution légale aux services d'incendie et de secours</i>	14

➤ Politique de l'habitat et du logement	14
<i>Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration de l'habitat</i>	14
➤ Affaires scolaires	16
<i>Participation aux dépenses d'investissement pour l'extension et la rénovation des collèges par convention avec le département</i>	16
<i>Service d'apprentissage scolaire de la natation</i>	16
<i>Gestion des terrains et équipements sportifs existants, attenants aux collèges</i>	16
➤ Voirie et transports	17
<i>Nouvelles voies de desserte des zones d'activité</i>	17
<i>Voies communales hors agglomération, empruntées par un transport collectif ou reliant à une route départementale une commune non desservie par une telle voie</i>	17
<i>Aménagement, entretien et gestion des abords des gares de chemin de fer en service</i>	18
➤ Services sociaux	18
<i>Politique globale en faveur de la petite enfance</i>	18
<i>Formation aux emplois d'animation des centres de vacances et de loisirs, ou des activités de loisirs des jeunes;</i>	20
<i>Gestion d'un service à caractère social de livraison de repas à domicile</i>	21
<i>Autres services aux personnes âgées</i>	23
<i>Politique pour l'insertion économique et sociale des personnes privées d'emploi</i>	23
➤ Développement culturel	25
<i>Opérations en faveur des pratiques artistiques</i>	26
<i>Élaboration d'un plan de développement de la lecture</i>	27
➤ Autres actions ou opérations en matières diverses	28
<i>Création ou aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des Gens du voyage</i>	28

Les moyens.....29

➤ Le personnel	29
➤ Les moyens financiers	29
➤ Les moyens techniques	29
<i>Informatique</i>	29
<i>Information et communication</i>	29
<i>Véhicules (au 31 décembre 2006)</i>	30
➤ Les avis d'attribution de marchés publics	30
➤ Le patrimoine	31

Les délibérations & décisions du président32

➤ Les séances du conseil communautaire	32
➤ Les séances du Bureau	33
➤ Les décisions du Président	35

Le territoire et ses assemblées délibérantes

Organigramme

La Communauté de Communes du Plateau Picard est administrée par un conseil (le conseil communautaire) et par un bureau.

Le conseil communautaire

C'est l'assemblée des délégués des communes membres de la Communauté : chaque conseil municipal désigne parmi ses membres un nombre de délégués titulaires qui dépend de la population de la commune ; il doit, en outre, désigner un délégué suppléant, associé à chaque délégué titulaire et appelé à remplacer ce dernier au conseil, en cas d'absence ou d'empêchement. Le conseil communautaire issu des élections municipales de 2001 compte 76 conseillers titulaires et autant de conseillers suppléants. Le fonctionnement du conseil communautaire est très comparable à celui du conseil municipal d'une commune de plus de 3500 habitants. En particulier, il règle par ses délibérations les affaires qui sont de la compétence de la Communauté de Communes.

Le bureau

Il est élu par le conseil communautaire parmi ses membres. Le conseil a fixé en 2001 le nombre des membres de son bureau à 21 : le président, huit vice-présidents et douze autres membres. Le président et le bureau sont chargés, sous le contrôle du conseil communautaire, de préparer et d'exécuter les décisions du conseil. En outre, le président et le bureau peuvent être chargés du règlement de certaines affaires et recevoir à cet effet délégation d'une partie des attributions du conseil. Lors de chaque réunion du conseil, le président rend compte des travaux du

bureau et des attributions exercées par délégation du conseil.

Le président

C'est l'organe exécutif du conseil. Il prépare et exécute les délibérations du conseil et celles que le bureau prend dans le cadre des délégations du conseil. Le président prend des arrêtés et des décisions, notamment dans le cadre des délégations qu'il a reçues du conseil et qui ne doivent pas être les mêmes que celles données au bureau. Ses fonctions administratives sont très comparables à celles d'un maire dans une commune. M. Jean BERNARD, maire de Moyenneville, est l'actuel président de la Communauté de Communes.

Les huit vice-présidents

Ils assistent le président dont ils peuvent recevoir délégation d'une partie des fonctions ; en outre, ils sont présidents-délégués des commissions de travail créées par le conseil. Les vice-présidents de la Communauté de communes sont :

- ▶ M. Jean-Louis HENNON, maire de Courcelles-Epayelles, 1^{er} vice-président, délégué aux déchets ménagers et assurant la suppléance du président, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ;
- ▶ Mme Céline FLOUQUET, adjointe au maire de Saint-Just-en-Chaussée, vice-présidente déléguée aux finances et à l'intercommunalité ;
- ▶ M. Jean PÉCHO, maire de Wacquemoulin, vice-président délégué à l'action culturelle et au projet éducatif ;
- ▶ Mme Évelyne DESMAREST, adjointe au maire de Godenvillers, vice-présidente déléguée à la vie sociale de la

Communauté, aux équipements et services sportifs ;

- ▶ M. Frans DESMEDT, maire de Saint-Just-en-Chaussée, vice-président délégué au développement économique et à l'insertion économique et sociale ;
- ▶ M. Dominique FONTAINE, conseiller municipal de Tricot, vice-président délégué aux bâtiments, au patrimoine et aux services techniques ;
- ▶ M. Régis FLAMAND, maire d'Essuiles-Saint-Rimault, vice-président délégué à l'eau et à l'assainissement ;
- ▶ M. Pierre DESANDÈRE, maire de Fournival, vice-président délégué au plan des déplacements, au transport et à la voirie.

Les douze autres membres du bureau

Au sein du bureau, ils délibèrent avec le président et les vice-présidents pour préparer, à l'intention du conseil, des projets de délibérations et des propositions d'orientations pour l'aménagement et le développement du Plateau Picard. Ils participent également aux délibérations sur les affaires de la Communauté relevant des attributions dont le bureau a reçu délégation du conseil. Les douze autres membres du bureau sont :

- ▶ MM. Bernard THIOU (Saint-Martin-aux-Bois), Jean-Yves BAILLET (Le Ployron), Jacques BOCQUET (Tricot), Danièle CLAVIER, (Ferrières), BALTZ Jean-Paul (Le Mesnil-sur-Bulles), Boris GOGNY-GOUBERT (Saint-Rémy-en-l'Eau), Jean-François VALAT (La Neuville-Roy), Jacques JUMEL (Lieuwillers), Nicolas SAINTE BEUVE (Rouvillers), Jean-Michel HAINSELIN (Wavignies), Jean-Jacques PIK (Fournival) et Michel BOURGEOIS (Maignelay-Montigny).

Les neuf commissions de travail

Neuf commissions de travail permanentes ont été créées par le Conseil parmi ses membres, pour l'assister, ainsi que le président et le bureau, dans la préparation des décisions et le suivi de leur exécution :

- ◆ Aménagement et cadre de vie,
- ◆ Développement économique,
- ◆ Déchets ménagers,
- ◆ Eau et assainissement,
- ◆ Travaux-bâtiments-voirie-services techniques,
- ◆ Vie sociale de la Communauté,
- ◆ Action culturelle, projet éducatif,
- ◆ Finances et intercommunalité,
- ◆ Information et communication.

Le président de la Communauté de Communes est, de droit, président de toutes les commissions. Cependant, chaque commission doit désigner un président-délégué qui peut la convoquer et remplacer le président empêché.



Les compétences de la Communauté de communes

Une communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), fondé sur la libre volonté des communes qui le constituent de se fédérer autour d'un projet commun, pour développer et aménager le territoire qu'elles forment ensemble. Pour élaborer et réaliser ce projet, les communes choisissent de transférer à leur communauté un certain nombre de leurs compétences que cette dernière exerce alors en leur lieu et place. La loi a doté les communautés de communes de domaines (groupes ou blocs) dans lesquels les communes membres doivent délimiter des compétences (ou parties de compétences), au regard d'un « intérêt communautaire » qui leur est propre et dont elles définissent elles-mêmes les critères (voir plus loin). Ainsi, les communes doivent obligatoirement transférer à la communauté des compétences d'intérêt communautaire dans deux domaines: aménagement de l'espace et développement économique, et dans au moins un des cinq domaines suivants: protection et mise en valeur de l'environnement, logement et cadre de vie, voirie, équipements culturels et sportifs et équipements de l'enseignement primaire, action sociale. Les communes peuvent également transférer à la communauté des « compétences facultatives » dans tout autre domaine de leur compétence. Par ailleurs, ce qui est le cas de celle du Plateau Picard, les communautés de communes qui ont adopté une taxe professionnelle unique pour tout leur territoire perçoivent, de la part de l'État, une dotation de fonctionnement plus importante, si elles exercent des compétences dans au moins quatre des six groupes: développement économique, aménagement de l'espace, voirie, logement social, gestion des déchets, équipements sportifs.

Principes

Le principe de spécialité des compétences

Contrairement aux collectivités territoriales (communes, départements, régions), les EPCI tels qu'un syndicat de communes ou une communauté de communes, ne disposent pas d'une compétence générale sur toute affaire d'intérêt local. Ils obéissent au principe de spécialité, qui leur interdit d'intervenir dans des matières autres que celles qui leur ont été transférées par les communes. Selon ce principe, toute action, toute dépense de l'EPCI dans des affaires communales étrangères aux compétences transférées sont illégales.

Le principe d'exclusivité des compétences

Lorsqu'une commune transfère l'une de ses compétences à un EPCI, elle en est immédiatement et totalement dessaisie. Selon ce principe, toute délibération du conseil municipal, toute action ou toute inscription de dépense au budget communal se rapportant à cette compétence sont illégales. Les compétences des communes membres et de l'EPCI sont exclusives les unes des autres.

L'intérêt communautaire

Pour les Communautés de communes, il appartient aux communes membres de définir et préciser, à l'aide de critères qu'elles déterminent elles-mêmes, la ligne de partage, dans chaque domaine soumis par la loi à la notion d'intérêt communautaire, entre la compétence ou partie de compétence qui sera confiée à la communauté et celle qui restera communale. La loi est venue assouplir les

deux principes complémentaires de spécialité et d'exclusivité des compétences, notamment en légalisant des pratiques existantes, telles que le partage de services entre EPCI et communes membres (« mutualisation » des moyens humains et matériels), et en autorisant le versement réciproque de subventions (fonds de concours) entre EPCI et communes, pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'équipements.

Compétences exercées

La communauté de communes exerce, au lieu et à la place des communes membres, les compétences suivantes:

En matière d'aménagement de l'espace

- ▶ Schéma directeur, schéma de secteur et tous documents d'urbanisme en tenant lieu; (*La compétence « Schéma de Cohérence Territoriale » est transférée au Syndicat Mixte Clermontois-Plateau Picard (SMCPP), associant les deux communautés de communes du Plateau Picard et du Clermontois*);
- ▶ Aménagement rural;
- ▶ Plan intercommunal des déplacements;
- ▶ Projet de territoire et tout autre dispositif contractuel de programmation, de développement et d'aménagement du territoire; (*Le dispositif contractuel du « Pays » du Clermontois-Plateau Picard est transféré au SMCPP*)
- ▶ Création et gestion d'un système d'informations géographiques, accessible à l'ensemble des communes membres.

En matière de développement économique

- ▶ Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire: sont d'intérêt communautaire, les nouvelles zones d'activités; est notamment concernée, la nouvelle zone qui sera créée par la communauté sur la zone d'Argenlieu, commune d'Avrechy;
- ▶ Actions de développement économique d'intérêt communautaire: sont d'intérêt communautaire, l'ensemble des actions tendant à favoriser l'implantation des entreprises.

En matière d'environnement

- ▶ Élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés;
- ▶ Politique de lutte contre la pollution et de protection de la qualité et de la quantité de la ressource en eau;
- ▶ Mise en valeur des pratiques agricoles et industrielles respectueuses de l'environnement;
- ▶ Assainissement autonome;
- ▶ Schémas d'aménagement et de gestion des eaux.

En matière de mise en valeur du paysage

- ▶ Promotion et valorisation d'actions intercommunales de protection et de mise en valeur du paysage et du patrimoine.

En matière de secours et de lutte contre l'incendie

- ▶ Contribution légale aux services d'incendie et de secours.

En matière de politique de l'habitat et du logement

- ▶ Programme local de l'habitat;
- ▶ Dispositif d'accueil, d'information et d'orientation sur le logement en faveur des communes et des habitants;
- ▶ Opérations en faveur de l'amélioration de l'habitat et de la transformation de bâtiments en logements.

En matière scolaire

- ▶ Participation aux dépenses d'investissement pour l'extension et la rénovation des bâtiments scolaires du 2^{ème} degré, par convention avec le département;
- ▶ Gestion des terrains et équipements sportifs existants, attenants aux collèges d'enseignement du 2^{ème} degré;
- ▶ Création et gestion d'un service d'apprentissage scolaire de la natation;
- ▶ Projet éducatif global avec l'Éducation nationale.

En matière de voirie et de transport

- ▶ Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire; sont d'intérêt communautaire:
 - o Les nouvelles voies de desserte des zones d'activité;
 - o Les voies communales situées hors agglomération et empruntées par un transport collectif ou qui relient à une route départementale l'agglomération d'une commune non desservie par une telle voie;
- ▶ Aménagement, entretien et gestion des abords des gares de chemin de fer en service (transférée le 12 mars 2007).

En matière de services sociaux

- ▶ Politique globale en faveur de la petite enfance;

- ▶ Formation aux emplois d'animation des centres de vacances et de loisirs, ou des activités de loisirs des jeunes;
- ▶ Opérations d'échanges sur des thèmes intéressant plusieurs centres de loisirs;
- ▶ Action sociale facultative dans le cadre d'une programmation territoriale;
- ▶ Gestion d'un service à caractère social de portage de repas à domicile;
- ▶ Création et gestion de petites unités de vie pour personnes âgées;
- ▶ Politique pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes privées d'emploi;
- ▶ Organisation d'un service de transports publics à caractère social intéressant l'ensemble des communes.

En matière de développement culturel

- ▶ Opérations en faveur des pratiques artistiques;
- ▶ Politique de mise en valeur de l'identité culturelle du Plateau Picard;
- ▶ Élaboration d'un plan de développement de la lecture;
- ▶ Manifestations s'inscrivant dans le cadre d'une programmation intercommunale.

En matière d'équipements et de services sportifs

- ▶ Schéma des équipements sportifs intercommunaux;
- ▶ Organisation de manifestations sportives intercommunales.

En matières diverses

- ▶ Création ou aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage;
- ▶ Espaces publics numériques.



Aménagement de l'espace

Projet de territoire et autre dispositif contractuel de programmation, de développement et d'aménagement du territoire

La marche du pays du Clermontois-Plateau Picard

Depuis le début de l'année 2005, les communautés de communes du Plateau Picard et du Clermontois se sont associées pour former un *pays*. L'animation et la conduite du développement du Pays du Clermontois-Plateau Picard sont confiées au syndicat mixte du même nom que les deux communautés ont créé entre elles (Syndicat Mixte du Clermontois-Plateau Picard – SMCPP); elles ont également donné à cet EPCI le soin de réaliser un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT, voir plus loin), ainsi que de suivre le « contrat de pays » signé entre les deux communautés, l'État, la région Picardie et le département de l'Oise.

Un contrat de pays est avant tout un outil d'aménagement du territoire qui permet de réaliser des opérations structurantes pour le développement local, dans des secteurs clés tels que l'urbanisme, l'habitat, l'insertion, la culture, les services, le développement économique, etc.. Le Pays dispose d'un *Conseil de développement*, composé de représentants de la société locale autres que des élus; cette assemblée participe activement à la définition et à l'évaluation des projets du contrat de pays. 2006 est la première année de réalisation du programme triennal 2006-2008 des opérations reconnues d'intérêt commun aux acteurs du Pays et inscrites dans le contrat.

Le schéma de cohérence territoriale du pays

Le SMCPP a commencé l'élaboration du SCOT du Pays en 2005, avec l'aide du cabinet PROSCOT. L'année 2006 a été consacrée à la réalisation et à l'adoption du diagnostic et de l'état initial de l'environnement, ainsi qu'aux premières études et réunions de concertation pour l'élaboration de plusieurs scénarios du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du pays (PADD).

Schéma d'intégration territoriale des éoliennes

Suite à la réalisation de son schéma d'intégration des parcs éoliens qui a permis d'identifier les secteurs favorables à l'implantation d'éoliennes, la communauté de communes, en partenariat avec les communes concernées et les services de l'État a engagé une réflexion pour constituer certains de ces sites identifiés en Zones de développement Éolien (ZDE). Deux ZDE sont en cours d'élaboration, une au Nord, la ZDE dite du Champ Feuillant qui concerne les communes de Sains-Morainvillers, Crèvecœur-le-Petit, Welles-Perennes, Ferrières et Royaucourt, une au centre, la ZDE dite du Chemin du bois hubert qui concerne les communes de Valescourt, Le Plessier-sur-Saint-Just, Angivillers et Lieuvillers. La notion de ZDE a été introduite par la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique du 13 juillet 2005 afin d'assurer une croissance équilibrée des éoliennes en limitant l'impact paysager. Les ZDE sont proposées au Préfet par les collectivités locales, qui après avis des services de l'État accorde ou non cette zone. Les projets de ZDE doivent prendre en compte entre autre le potentiel éolien

de la zone, les possibilités de raccordement aux réseaux électriques, la protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables et protégés. Le périmètre de la ZDE doit être précis. Les dossiers de demande de création de ZDE seront déposés auprès de M. le Préfet de l'Oise au second semestre 2007.



Développement économique

Zones d'activités économiques d'intérêt communautaire

Il n'existe actuellement qu'une zone d'intérêt communautaire, celle d'Argenlieu, dans la commune d'Avrechy. La communauté a défini en 2005 une première tranche d'aménagement et de commercialisation pour 6 hectares de cette zone (sur un potentiel de 40). En 2006, la communauté a commencé à acheter les terrains nécessaires: une parcelle de 2,3 hectares à un propriétaire privé et les 2 hectares appartenant à la commune, cédés à titre onéreux, selon le vœu des communes du Plateau Picard. L'étude de faisabilité terminée en 2006 souligne qu'une partie des terrains ainsi acquis peut être vendue sans travaux, grâce à la voie de desserte créée par la commune il y a plusieurs années pour accueillir l'unique entreprise présente dans la zone. Une première vente devrait être conclue en 2007, au profit d'une entreprise de création et entretien d'espaces verts.

Aide à la création ou reprise de petites entreprises (convention de partenariat avec l'association Oise-Est Initiative)

Avec neuf autres communautés de communes de l'est du département et la communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC), le Plateau Picard s'appuie sur l'association *Oise-Est Initiative* pour intervenir en faveur de la création ou reprise de petites entreprises. L'association conseille, accompagne individuellement et aide financièrement les personnes qui souhaitent créer leur propre activité dans des communes du Plateau Picard. L'aide annuelle de la communauté finance, pour une part le fonctionnement de l'association et, pour une autre part un *fonds d'intervention* constitué entre tous les membres de l'association et destiné, sous conditions, à l'attribution d'avances remboursables (ou prêts d'honneur à taux 0) aux porteurs de projets dont le dossier a été agréé par un *comité territorial* et un *comité d'agrément*. Depuis sa création en 1999, *Oise-Est Initiative* a étudié dans son périmètre d'intervention les projets de 2377 personnes, accordé 400 prêts d'honneur, soit 2 902 825 € prêtés, et généré la création ou le maintien de 830 emplois. En ce qui concerne le Plateau Picard, depuis 1999, 161 projets ont été repérés, dont 41 ont été financés (275 755 € prêtés), générant la création ou le maintien de 64 emplois. En 2006, 34 porteurs de projets ont été identifiés sur le Plateau Picard, dont 8 ont été accompagnés et aidés financièrement (montant global des prêts d'honneur: 56 700 €, 11 emplois créés).

Environnement

Élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés

Tous les éléments se rapportant à l'élimination et à la valorisation des déchets des ménages et assimilés se trouvent dans le rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers.



Politique de lutte contre la pollution et de protection de la qualité et de la quantité de la ressource en eau & Contrat Territorial

Dans le cadre de sa compétence « Politique de lutte contre la pollution et de protection de la qualité et de la quantité de la ressource en eau », La communauté de Communes du Plateau Picard s'est engagée à promouvoir des actions de préservation de la ressource en eau. Pour soutenir financièrement ces projets, la CCPP a contractualisé avec l'Agence de l'eau Seine Normandie, en signant pour une durée de cinq ans, avec quatre autres partenaires*, le contrat territorial pour la protection de la ressource en eau en 2005, et avec le Conseil Général, pour une durée de 3 ans, le contrat de développement Territorial, en 2005 également. Ces contrats permettent aux maîtres d'ouvrage du territoire de bénéficier, d'aides financières. Au sein

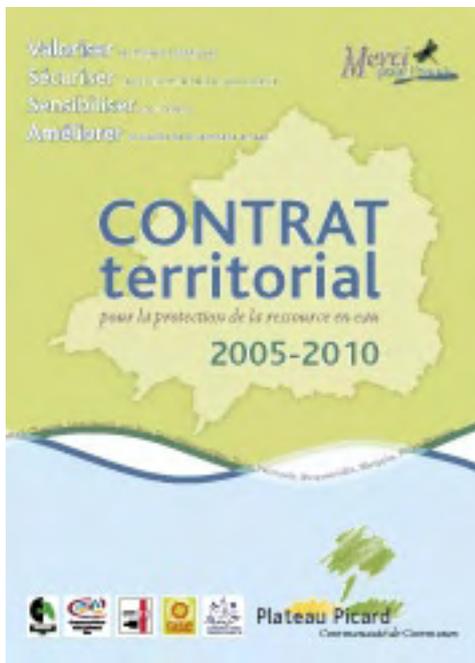
des services techniques, une cellule Eau et Assainissement composées de deux techniciens (Technicien Assainissement non collectif/Environnement) et une chargée de mission « Eau »/animatrice du contrat Territorial est chargée de la mise en œuvre du contrat, d'une part, et de la compétence assainissement non collectif, d'autre part.

Animation du Contrat Territorial pour la protection de la ressource en eau

Présentation du contrat

Le contrat Territorial pour la protection de la ressource en eau a été signé fin décembre 2005 entre La chambre d'Agriculture de l'Oise, la Chambre du Commerce et de l'Industrie de l'Oise*, la Chambre de métiers et de l'Artisanat de l'Oise*, l'Agence de l'eau Seine Normandie et la Communauté de Communes du Plateau Picard pour une durée de 5 ans. Il a pour objectif la réduction et la maîtrise des pollutions, la protection de la qualité du milieu et la satisfaction des usagers, au moyen d'un programme d'actions qui définit les opérations prioritaires. La programmation est assise sur un état des lieux des zones humides, des eaux superficielles et souterraines du territoire réalisé en 2005. (Document disponible sur le site internet de la CCPP). Le Contrat Territorial est animé par une cellule d'animation composée d'un agent de la CCPP à temps plein (animatrice du Contrat Territorial), d'une secrétaire à 1/3 temps et d'un animateur agricole de la Chambre d'Agriculture de l'Oise. Ces postes sont subventionnés à 50 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Le rôle de la cellule d'animation est, d'une part d'accompagner les maîtres





d'ouvrage dans leur démarche mais d'autre part de promouvoir des actions dans le domaine de l'assainissement, l'eau potable, l'agriculture, l'artisanat-industries et les milieux aquatiques. Le Contrat est conduit par un comité de pilotage qui regroupe un technicien de chaque structure signataire du contrat. Il a essentiellement pour rôle de valider les dossiers de demandes de subventions. Pour l'année 2006, le Comité de pilotage s'est réuni 4 fois et a validé 26 dossiers de demandes de subventions. Avant de réunir le comité de pilotage, des comités techniques thématiques sont organisés, composés d'élus pour le comité technique collectifs ou d'agriculteurs pour le Comité technique Agricole. Ils ont pour but de discuter du dossier et de proposer au comité de pilotage des modifications. L'animatrice du Contrat a pour rôle, entre autre, de préparer ces réunions, de participer aux comités syndicaux, de rencontrer les maîtres d'ouvrage afin de présenter à l'Agence de l'eau un dossier de subvention le plus complet possible.

Les actions menées en 2006 dans le domaine de l'Assainissement
Le comité de pilotage a validé 19 dossiers de demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à savoir :

► Zonage

14 communes ont commencé leur dossier de zonages d'assainissement.

► Études préalables à l'Assainissement collectif

Le Syndicat Intercommunal d'assainissement du Moulin a lancé les études préalables sur La Neuville-Roy, ainsi que Courcelles-Epayelles. Essuiles-Saint-Rimault a mandaté un bureau d'études comme Assistant à Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études préalables.

► Travaux d'Assainissement collectif

Le syndicat d'assainissement de la vallée de l'Arré a débuté ses travaux de réseau d'assainissement de la 2^{ème} tranche au niveau d'Avrechy. a commune de Rouvillers a obtenu un accord de subventions pour les travaux d'assainissement: réalisation du réseau d'assainissement communal avec un transfert des effluents vers la commune d'Estrées-Saint-Denis. Courcelles-Epayelles a obtenu ses subventions pour la Maîtrise d'œuvre travaux réseau et station d'épuration.

► Raccordement des particuliers

Au niveau du syndicat d'assainissement de la vallée de l'Arré, les habitants d'Airion et de Bizancourt ont pu commencer leurs travaux en domaine privé pour se raccorder au réseau d'assainissement collectif.

Dans le domaine de l'Eau Potable

3 dossiers de demandes de subventions ont été déposés. Le syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau potable de Tricot a débuté en 2006 une recherche

en eau sur son territoire syndical. Il a ensuite réalisé deux interconnexions entre Godenvillers et Domfront et Godenvillers-Le Ployron. Ces interconnexions permettent de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de l'ensemble des communes du syndicat (reste celle de Royaucourt)

Les actions menées en 2006 dans le domaine Agricole

Au sein de la Communauté de Communes du Plateau Picard, une réactualisation des périmètres des bassins d'alimentation des captages d'eau potable a été réalisée. Les exploitants agricoles ayant leurs parcelles comprises dans le BAC pouvaient bénéficier de subventions de la part de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Ainsi, en 2006, 1080 ha de Cultures Intermédiaires à Pièges à Nitrates ont été implantés sur les BAC et ont bénéficiés de subventions de la part de l'AESN. 2 demandes de subventions pour les cuves de rétentions de stockage d'engrais liquides ont été octroyées.

Les actions menées en 2006 dans le domaine de l'artisanat-Industrie

En étroite collaboration avec les partenaires du Contrat Territorial, la Chambre du Commerce et de l'Industrie et la Chambre de métiers, deux réunions de sensibilisation ont été organisées: l'une le 6 mars sur le thème « L'eau et les métiers de bouche » et la deuxième le 20 mars « L'eau et les professionnels de l'automobile ». Trois diagnostics « garages » ont été réalisés avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie, et un diagnostic environnement a été effectué dans un restaurant qui s'est concrétisé par une demande de subvention pour un bac à graisse.

Les actions menées dans le domaine des milieux aquatiques

L'étude des Zones Humides et le diagnostic des eaux superficielles et souterraines de la CCPP ont été présentés le 14 février, à tous les acteurs du territoire: élus, agriculteurs, services de l'état, syndicat de rivières, fédération de pêche... Une réunion sur les **Zones Naturelles d'Intérêt Faunistiques et Floristiques et le Plan Local Urbanisme** à destination de tous les maires concernés, a été organisé le 29 mars 2006 avec la présence de la préfecture, de la Direction de l'Environnement de Picardie et du Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (CNSP). Diverses réunions/visites sur le terrain ont été réalisées pour élaborer des propositions d'interventions: sur l'Arré avec la fédération de pêche de l'Oise, et sur la butte de Coivrel avec le CNSP.

Les actions de communication

- Écoles: communication auprès des classes de primaires sur les Classes d'eau: courrier, réunion.
- Réunions sur l'eau à Montiers le 1^{er} avril: « Les différents usages de l'Eau »
- Réunion sur l'eau avec l'Association Diaka d'Arré le 11 avril.

Organisation de comités techniques

Comités techniques artisans, PME et PMI: le 18 janvier; 17 février; 19 avril; 22 mai

Comités techniques collectivités: 17 janvier; 8 mars

Comités techniques agricoles: 5 mai et 29 juin

Participation à des réunions communales EAU potable/ ASSAINISSEMENT

Participation à des réunions avec les élus à propos de leurs projets Eau potable/assainissement:

- SIA Le moulin
- Plainval
- Godenvillers, Ferrières, Dompierre, Domfront et Crèvecœur-le-Petit
- Essuiles-Saint-Rimault
- SIAEP Tricot
- Maignelay-Montigny
- Rouvillers
- Grandvillers-aux-Bois

Colloques/formations/ stage/concours

- Réunion SDAGE AESN le 21 mars à Compiègne
- Colloque « Assises nationales de l'assainissement non collectif » du 17 au 18 mai 2006 à Arras
- Stages animateurs de contrats à Saint-Lô du 26 au 28 mai: SDAGE, 9^{ème} programme et hydromorphologie des cours d'eau
- Colloque « Journée développement durable et entreprises » le 2 juin à Beauvais

► Formations CNFPT: Conduite de réunion du 25 au 27 septembre.

► Réunion plan de gestion sécheresse bassin-versant de l'Avre le 15 novembre à Amiens

► Réunion des animateurs de contrats ruraux/territoriaux de l'Oise: 9^{ème} programme de l'AESN et Bioénergies le 7 décembre

► Formation de l'agent: Formation Avant Titularisation CNFPT: 17 jours échelonnés entre le 13 octobre et le 21 décembre.

Contrat de développement Territorial

Échanges avec le conseil Général sur l'avancement des projets en eau et en assainissement: prévisions, bilan.

Bilan volet assainissement non collectif

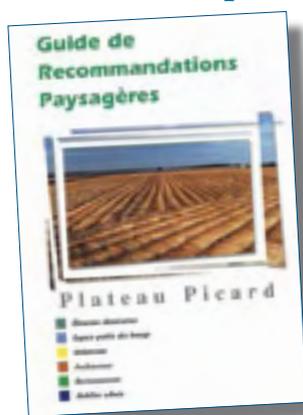
Depuis le 6 juin 2003, la Communauté de Communes est compétente en matière d'assainissement autonome. Cette nouvelle compétence a permis à la Communauté de communes de mettre en place le *Service Public d'Assainissement Non Collectif*, le SPANC, au 1^{er} avril 2004 et de répondre ainsi aux exigences de la loi sur l'eau de janvier 1992. Le rôle du SPANC est d'instruire la partie concernant l'assainissement autonome des permis de construire, de contrôler et réceptionner les travaux d'assainissement non collectif neuf avant remblaiement et de contrôler le bon fonctionnement des installations existantes sur demande du particulier ou lors d'une vente de bien immobilier.

- Interventions du technicien en 2006; coût: 105 euros/contrôle
- Instruction de 81 permis de construire,
- Instruction de 7 dossiers de réhabilitation,
- 5 visites de conformité sur le terrain,



Mise en valeur du paysage

Promotion et valorisation d'actions intercommunales de protection et de mise en valeur du paysage et du patrimoine



Aucune réalisation en 2006. Pour mémoire, un *Guide de recommandations paysagères du Plateau Picard*, consultable par toute personne, à la Communauté de communes et dans toutes les mairies du Plateau Picard, indique les bonnes et les mauvaises pratiques en matière de constructions ou d'aménagements, au regard du respect, de la préservation ou de la restauration du paysage du Plateau Picard et du caractère de ses villages.

14

Secours et lutte contre l'incendie

Contribution légale aux services d'incendie et de secours

La Communauté de communes ne possède plus aucune compétence opérationnelle en matière de secours et de lutte contre l'incendie, laquelle appartient désormais à un établissement public présent dans chaque département: le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), qui, à terme, deviendra un service rattaché au Conseil Général. Par contre, elle continue à verser la contribution des communes aux dépenses du SDIS, laquelle représente une somme importante dans son budget annuel.

Politique de l'habitat et du logement

Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration de l'habitat

Entre le 1^{er} juillet 2004 et le 30 juin 2006, l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Plateau Picard a fait l'objet d'une déclaration au titre d'un *Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat*. Le PIG est un programme d'actions visant à améliorer des ensembles d'immeubles ou de logements, il permet aux propriétaires d'obtenir, sous certaines conditions, des subventions majorées. La Communauté de Communes du Plateau Picard s'était fixée comme objectifs à atteindre:

- ▶ Le développement de l'offre de logements à loyer intermédiaire pour permettre aux populations à revenus modestes de se loger décemment sur notre territoire: 30 dossiers
- ▶ La réhabilitation, les travaux d'adaptation des logements des propriétaires occupants âgés de plus de 65 ans en vue de leur maintien à domicile: 60 dossiers

La mission de suivi et animation du Programme d'Intérêt Général était confiée à l'association le Cal pact Arim de l'Oise pour un coût annuel de 39 460 € TTC, financé pour 9 898 € par l'État.

Bilan du PIG 2004–2006

Personnes âgées

59 dossiers ont été déposés auprès des différents financeurs. Ils ont généré 422 819 € de travaux.

Logements à loyer intermédiaire 16 dossiers ont été déposés, dont 13 concernaient des logements vacants. 2 dossiers ont été refusés par la communauté de communes, 1 propriétaire a décidé de ne pas réaliser les travaux pour lesquels il avait obtenu une subvention de la CCPP. Le montant de travaux générés représente 658 489 €. La Communauté de communes a apporté une aide financière qui s'élève à 29 456 € (soit 4,4 % du montant des travaux). En ce qui concerne les loyers intermédiaires, le décalage important entre les objectifs fixés et les résultats obtenus s'explique par la difficulté à mobiliser les propriétaires bailleurs dont les logements nécessitent souvent des travaux conséquents et donc des fonds importants, par la lenteur du processus de décision. En fin de PIG, plusieurs projets étaient encore en cours d'élaboration. Ces données ont été intégrées dans les réflexions pour la future OPAH.

Volet communes

1 étude de faisabilité a été réalisée sur un logement communal situé sur la commune du Mesnil-sur-Bulles.

Étude préalable au lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Afin de poursuivre son effort en matière d'amélioration du logement privé, la communauté de communes souhaitait engager dès juillet 2006, à la suite du PIG, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Pour déterminer la faisabilité de cette opération, une étude préalable à l'OPAH a été réalisée entre octobre 2005 et mars 2006. Cette étude conduite par la Cal pact s'est attachée à apporter des informations pertinentes, notamment:

- Un descriptif de l'état général du bâti,
- Une analyse du parc de logement,
- Une estimation du potentiel de travaux.
- Les actions à mettre en œuvre dans le cadre de l'OPAH pour atteindre les objectifs du Plan de cohésion social,
- Identifier les préconisations à intégrer dans l'OPAH dans le cadre de la maîtrise de l'énergie et le développement durable,

Les conclusions de cette étude nous ont permis de justifier auprès de l'État, du Conseil Général de l'Oise et de la Région Picardie la pertinence d'engager une OPAH sur notre territoire. Le coût de l'étude était de 39 958 € TTC, financé à hauteur de 6 682 € par l'État, 6 682 € par le Conseil Général de l'Oise et 3 996 € par l'ADEME.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH):

Depuis le 1^{er} juillet 2006, pour une durée de 3 ans minimum, l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Plateau Picard fait

l'objet d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Une OPAH est une action d'aménagement qui vise à améliorer, dans un périmètre donné, les logements anciens privés en coordonnant l'action privée et l'action publique. L'OPAH associe l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), le Conseil Général de l'Oise, la Région Picardie et la Communauté de Communes du Plateau Picard qui se sont engagés dans le cadre d'une convention de trois ans à mobiliser des moyens (humains et financiers) au service des objectifs de l'OPAH. La convention précise le périmètre de l'OPAH, le montant des aides successibles d'être accordées aux propriétaires privés (occupant ou bailleur), les objectifs quantitatifs et qualitatifs de l'opération. Les propriétaires qui acceptent de pratiquer un loyer réglementé bénéficient de taux de subventions majorés, jusqu'à 80 % du montant hors taxe des travaux. La Communauté de Communes du Pla-



teau Picard a confié au Cal Pact le suivi et animation de cette OPAH. Leur mission consiste à aider gratuitement les propriétaires à définir leur projet et monter leur dossier de demande de subvention. La rémunération du Cal pact est fonction des résultats qu'il obtient, elle est évaluée à un montant annuel maximum de 63 135 € TTC, financé à hauteur de 10 558 € par l'État, 12 627 € par le Conseil Général de l'Oise et 15 837 € par la Région Picardie.

Les enjeux de l'OPAH

	Nombre de dossiers	Participation financière de la Communauté de Communes du Plateau Picard
Propriétaires occupants	137 dossiers	
Propriétaires bailleurs -Logements loyers libres -Logements loyers intermédiaires -Logements loyers conventionnés -Programme Social Thématique	63 dossiers 20 35 3 5	abondement de 10 % de la subvention Anah abondement de 5 % de la subvention Anah abondement de 10 % de la subvention Anah
Incitation à la réhabilitation des logements communaux	6 dossiers	abondement de 8 % des travaux subventionnés, plafonné à 25 000 € TTC de travaux
Isolation du logement (selon les critères de la RT 1982) avec installation d'une VMC	27 dossiers	abondement de 20 % du devis plafonné à 1 300 € de subvention
Installation d'une chaudière à condensation pour mise en place d'un chauffage central au gaz de ville	30 dossiers	abondement d'un forfait 300 €.
Installation d'un chauffage utilisant une énergie renouvelable	6 dossiers	abondement de 10 % du devis plafonné à 1 000 € de subventions
Installation d'un chauffe-eau solaire	6 dossiers	abondement de 20 % du devis plafonné à 1 000 € de subvention

L'OPAH du Plateau picard entre dans une stratégie d'actions pour le développement de la politique locale de l'habitat. Compte tenu de cette volonté, elle a pour enjeux de :

► Répondre aux objectifs de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale, à savoir :

o Développer l'offre locative privée : accroître le parc locatif à loyer encadré insuffisant face à la demande (parc locatif privé et communal),

o Remettre sur le marché des logements vacants,

o Poursuivre la mise aux normes des logements anciens, vétustes et inconfortables, éradiquer les logements insalubres,

► Participer à une démarche de développement durable dans l'habitat existant en promouvant les économies d'énergies et en développant l'utilisation des énergies renouvelables.

► Renforcer l'aide au maintien à domicile en permettant aux personnes retraitées et handicapées d'adapter et de sécuriser leur logement,

► Inciter les communes à valoriser leur patrimoine bâti,

Les objectifs quantitatifs de l'OPAH et aides apportées par la Communauté de Communes du Plateau Picard

Les objectifs quantitatifs d'amélioration de logements pour la durée de l'OPAH et les financements complémentaires apportés par la communauté de Communauté de Communes du Plateau Picard se décomposent comme suit :

Les conditions d'attributions sont définies dans le règlement de l'ANAH et selon le règlement particulier de la

Communauté de Communes du Plateau Picard

Affaires scolaires

Participation aux dépenses d'investissement pour l'extension et la rénovation des collèges par convention avec le département

Les départements sont compétents pour les équipements scolaires des collèges d'enseignement du 2^{ème} degré. La Communauté de communes remplace ses communes membres pour la participation légale aux dépenses réalisées par le département de l'Oise pour la rénovation et l'extension des collèges Madeleine et Georges Blin, à Maignelay-Montigny, et Louise Michel, à Saint-Just-en-Chaussée (25 % des dépenses d'investissement HT engagées avant le 31 décembre 1999; participation étalée dans le temps, jusqu'en 2014).

Service d'apprentissage scolaire de la natation

L'objectif de la Communauté de communes consiste à permettre aux élèves des écoles du Plateau Picard de savoir nager en entrant en classe de 6^{ème}, la

natation étant une épreuve obligatoire du baccalauréat. Ne disposant pas d'une piscine sur son territoire, la Communauté utilise, par convention, les piscines de trois communautés voisines : la Communauté des Communes Rurales du Beauvaisis (piscine de Bresles), la Communauté des Communes du canton de Montdidier et, depuis l'année scolaire 2005-2006, la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées. Ce service du Plateau Picard, qui existe depuis 1991, s'adresse aux élèves des niveaux Maternelle grande section, CE1, CE2 et CP des 52 communes membres. La Communauté assure le transport en car et achète les plages horaires de piscine. Le département de l'Oise participe aux frais de transport (environ 35 %).

Gestion des terrains et équipements sportifs existants, attenants aux collèges

La Communauté de Communes est propriétaire des gymnases, salles de judo et de danse et terrains sportifs attenants aux collèges Madeleine Blin (Maignelay-Montigny) et Louise Michel (Saint-Just-en-Chaussée). En 2004-2005, la Communauté a entiè-



rement rénové et agrandi (Maignelay-Montigny) ces équipements, construits dans les années 1970. Le gymnase situé à Saint-Just-en-Chaussée comporte un logement de gardien, lequel est chargé de l'entretien, de la gestion et de la surveillance des deux équipements de la communauté. Les principaux utilisateurs sont les élèves des deux collèges, par convention avec le Conseil général, titulaire de la compétence « construction, entretien, équipement et fonctionnement des collèges » et tenu de fournir aux élèves les équipements nécessaires à leur éducation physique et sportive. En 2006, les autres utilisateurs étaient les suivants :

- ▶ A Maignelay-Montigny, les élèves des écoles primaires de Maignelay-Montigny et les bénéficiaires ou membres des services ou associations : Club de gymnastique volontaire de Maignelay-Montigny, Judo Club de Maignelay-Montigny, Volley Ball Club de Maignelay-Montigny, Tennis Club de Tricot, Club "Ados" - mairie de Maignelay-Montigny, Amicale du personnel communal de Maignelay-Montigny, Société de Longue Paume de Maignelay-Montigny, Centre de secours de Maignelay-Montigny ;

- ▶ A Saint-Just-en-Chaussée, les bénéficiaires ou membres des services ou associations : Point Information Jeunesse de Saint-Just-en-Chaussée, S.J.C. Boxing de Saint-Just-en-Chaussée, Tennis Club de Wavignies, Hand Ball Club St Justois, Gymnastique Harmonique et Rythmique, C.E. Kayserberg - Section danse, Tennis Club du Val d'Arré, Club de gymnastique pour adultes de Saint-Just-en-Chaussée, Association Sport et Loisirs de Fournival, Club de badminton de Saint-Just-en-Chaussée.

Voirie et transports

Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire

Nouvelles voies de desserte des zones d'activité

Cette compétence permet à la Communauté de communes de créer des voies nouvelles ou d'aménager des voies existantes dans les zones d'activités présentes dans les communes et leur extension (la création de nouvelles zones d'activités relève du Conseil communautaire, comme c'est le cas de la zone d'Argenlieu, à Avrechy). La Communauté réalise les aménagements de voirie et de réseaux nécessaires pour l'implantation d'entreprises nouvelles ou l'extension d'entreprises existantes dans ces zones, lorsque les projets répondent aux conditions fixées par le Conseil communautaire dans un règlement intérieur (impact sur l'emploi, retombées fiscales, degré de maturité, intérêt pour l'aménagement du territoire, impact sur l'environnement, qualité d'intégration dans le site). En 2006, ont été achevés les travaux d'extension d'une voie de la zone industrielle est de Maignelay-Montigny, nécessaire pour desservir un terrain de 35,000 m², dont 8 000 m² pour le nouveau garage concessionnaire Citroën.



Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire

Voies communales hors agglomération, empruntées par un transport collectif ou reliant à une route départementale une commune non desservie par une telle voie

Cette compétence doit permettre la réalisation progressive du programme de réfection des voies communales répondant aux critères de l'intérêt communautaire définis dans son titre (fréquentation par les cars de transport collectif et/ou liaison avec une départementale). Ce programme est défini dans un « schéma de la voirie d'intérêt communautaire ». La voie Sains-Morainvillers-Ferrières, dont les études d'aménagement ont commencé fin 2006, sera la 4^{ème} voie du schéma réalisée par la Communauté de communes dans le cadre de cette compétence. Par ailleurs, la communauté pilote chaque année un marché global d'entretien des voies communales avec les communes volontaires. Ces travaux de réparation et « gravillonnage » sont subventionnés par le Département. En 2006, ce dispositif a rassemblé 26 communes pour un marché de 60 000 m² de chaussée, soit environ 18 km de routes. La communauté, pour sa part du marché, a réalisé le revêtement de la voie Domeliens-RD 929, dans la commune de Royaucourt.

Aménagement, entretien et gestion des abords des gares de chemin de fer en service (compétence transférée le 12 mars 2007).

Aménagement des abords de la gare de Tricot

Pour mémoire, la Communauté de communes assurera l'entretien des équipements qu'elle a réalisés en 2005-2006: réfection de chaussée, création de places de parking, aménagement d'une placette de retournement des cars de transport collectif et espaces verts.

Aménagement des abords de la gare de Saint-Just-en-Chaussée

Les abords de la gare de Saint-Just-en-Chaussée sont peu agréables et souffrent gravement d'un manque d'espace qui limite considérablement la capacité de stationnement des véhicules individuels et des cars de transport collectif. Un avant-projet réalisé en 1999 par la Direction Départemental de l'Équipement prévoyait l'aménagement de parkings supplémentaires et d'une gare routière sur des terrains situés aux abords immédiats du parking existant. Une réflexion plus globale, engagée fin 2003 avec l'aide de la Semoise, a abouti à des propositions concrètes d'aménagement: création de 162 places de stationnement, d'espaces verts, de sentes pour piétons, d'une aire de stationnement pour 3 bus avec raquette de retournement et ouverture d'un accès vers la Rue Aristide Briand. Les négociations pour l'acquisition de terrains privés nécessaires à ces aménagements n'ont pas pu aboutir. La poursuite du projet passe désormais par la réalisation d'une enquête publique en vue d'une expropriation. Les délais administratifs pour mener à son terme cette procédure laissent prévoir le report des travaux à l'année 2008.

Services sociaux

Politique globale en faveur de la petite enfance

Le Communauté de Communes et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise (Beauvais) se sont engagées de 2004-2008, au travers du 3^{ème} contrat enfance à poursuivre et renforcer les services existants au profit des enfants de moins de 6 ans, de leurs parents et des professionnels de l'enfance:

- deux « relais assistantes maternelles » chargés de professionnaliser le métier d'assistante maternelle et de le promouvoir auprès des parents qui ont des besoins de garde permanente de leurs enfants (accueil des personnes intéressées, mise en relation, actions de formation, assistance administrative, etc.);
- un parc de jouets et de matériel de puériculture (la joujouthèque) et d'un centre de documentation à la disposition des assistantes maternelles;
- une halte-garderie, pour satisfaire les demandes de garde temporaire des

jeunes enfants, en des lieux itinérants (un « bébé-bus » apporte aux salles communales les éléments sanitaires exigés par la réglementation) et en des lieux fixes (Saint-Just-en-Chaussée et Maignelay-Montigny);

► l'accueil périscolaire et dans les centres de loisirs « maternels » (moins de 6 ans) relevant des communes membres.

Renforcer les relais d'assistantes maternelles

Les deux relais du territoire ont pour fonction de gérer l'offre et la demande des places d'accueil, de proposer des solutions de garde aux parents qui travaillent, d'organiser l'information des parents et des assistantes maternelles, de favoriser l'accès à la formation des assistantes maternelles et aux rencontres entre assistantes maternelles, parents et enfants. Cela passe par l'organisation d'animations: ateliers d'échanges professionnels et de développement d'activités offertes aux enfants accueillis chez les assistantes maternelles. Est réalisé également



chaque trimestre le journal « Fenêtre sur petite enfance », mensuel tiré à 500 exemplaires par la Communauté de communes. Le service « Petite enfance » travaille en partenariat avec les services départementaux de la Protection Maternelle et Infantile (PMI.), qui sont chargés de l'agrément professionnel des assistantes maternelles et organisent des sessions de formation obligatoire. Les relais sont des instances ressources chargées de favoriser l'accès à la formation et notamment de répondre aux difficultés de mode d'accueil pendant les temps de formation et également aux problèmes de transport. La « joujouthèque » prête aux assistantes maternelles des jouets, jeux pédagogiques, matériel de puériculture, fiches d'informations et autres documents professionnels. Le centre de documentation propose à toute personne intéressée des informations, documents techniques et publications spécialisées sur l'enfant, son développement et les activités de documents sont organisées.

Augmenter la capacité d'accueil de la halte-garderie

Le principe de fonctionnement de la halte-garderie est la mise à disposition de la Communauté de communes, par les communes d'accueil, d'une salle, moyennant remboursement d'une partie des frais. La Communauté prend en charge l'organisation administrative et fonctionnelle, l'élaboration et la réalisation des projets, la gestion du bébé-bus, ainsi que toutes les autres dépenses de fonctionnement (personnel) et d'investissement (matériel éducatif). Tous les enfants de moins de 6 ans du périmètre intercommunal, quelle que soit leur commune de résidence, ainsi que leurs

Lieu de halte-garderie	Jours	Heures d'ouverture	Capacité d'accueil agréée	Nombre moyen d'enfants accueillis
Maignelay-Montigny	mardi	9h - 12h	16	13
	jeudi	9h - 12h 14h - 17h		
	vendredi	14h - 17h		
Saint-Just-en-Chaussée	mardi	14h - 18h	18	13
	mercredi	9h - 12h et 14h - 17h		
	Jeudi	9h - 12h 14h - 17h		
	vendredi	9h - 12h		
Le Plessier-sur-Saint-Just	mardi	9h - 12h	18	13
Ferrières	mardi	14h - 17h	16	12
Lieuwillers	mercredi	9h - 12h	18	8
Avrechy	mercredi	14h - 18h	16	6
Wavignies	jeudi	9h - 12h	16	10
La Neuville-Roy	jeudi	14h - 17h	18	14
Tricot	Vendredi	9h - 12h	18	11
Ravenel	vendredi	14h - 17h	16	6
TOTAL	18 demi-journées de fonctionnement (56 heures d'ouverture)			210 enfants accueillis en moyenne chaque semaine

Lieu de halte-garderie	Origine et nombre total des enfants accueillis			Taux d'occupation
	Commune d'accueil	Autres communes	Total	
Avrechy	9	11	20	46 %
Ferrières	13	23	36	81 %
La Neuville-Roy	27	15	42	78 %
Le Plessier-sur-Saint-Just	10	47	57	77 %
Lieuwillers	9	12	21	55 %
Maignelay-Montigny	47	61	108	71 %
Ravenel	13	17	30	43 %
Saint-Just-en-Chaussée	115	55	170	63 %
Tricot	20	38	58	71 %
Wavignies	16	12	28	64 %
TOTAL	279	291	570	66 %

Fréquentation de la halte-garderie en 2006

Remarques : 117 enfants fréquentent plusieurs lieux de halte-garderie ; ainsi le total de 544 compte ces enfants plusieurs fois, selon le lieu où ils ont été accueillis dans l'année. En 2006, le nombre d'enfants différents était de 427

parents et leurs assistantes maternelles peuvent bénéficier, aux mêmes conditions, des services mis en place par la Communauté. Les parents et les professionnels de l'enfance sont assurés de trouver le service approprié à leurs besoins, à proximité de leur domicile ou sur la route qui les conduit à leurs activités. Afin de développer la qualité et la proximité de l'accueil du jeune enfant sur l'ensemble du territoire et de répondre aux besoins non satisfaits des secteurs non ou insuffisamment pourvus, il est envisagé de passer à 19 demi-journées d'accueil par semaine : extension de deux demi-journées d'accueil supplémentaire sur Saint-Just-en-Chaussée (avril 2004), ouverture d'une demi-journée sur Trikot (octobre 2004) et sur Bulles (janvier 2006), transformation en structure fixe sur Wavignies (janvier 2006) ; avec le rattachement obligatoire d'un médecin vacataire conformément au décret d'août 2000 (septembre 2004).

Développer la coordination et renforcer l'équipe du service petite enfance

Il s'agit d'externaliser un demi-poste de coordination et de secrétariat, de créer des postes (2,5 ETP) d'animatrices en contrepartie du personnel mis à disposition par les communes pour la halte-garderie (réalisé en 2004) et de pérenniser les 3 postes en contrat emploi jeune d'animatrices actuellement en poste (2 emplois en 2004 et le 3^{ème} en 2007).

Éléments statistiques sur le fonctionnement du service petite enfance

Fin 2006, il y avait dans le périmètre communautaire :

- ▶ 224 assistantes maternelles agréées (dont 27 seulement sans travail) ;

- ▶ 431 enfants accueillis chez celles-ci ;
- ▶ 427 enfants accueillis dans les haltes-garderies
- ▶ soit un total de 858 enfants de moins de 6 ans bénéficiant des services.
- ▶ 23 animations organisées et 44 participants (23 assistantes maternelles, 3 parents et 18 enfants)

Autres actions en faveur de la petite enfance

La politique mise en place par la Communauté de communes avec le concours de la CAF de l'Oise comporte également :

- ▶ un soutien financier aux services communaux d'accueil des enfants de moins de 6 ans (centres de loisirs sans hébergements et accueils périscolaires) ;
- ▶ des « actions passerelles » entre les activités de la halte-garderie et celles de la première année de l'école maternelle qui permettent une prise de contact générale ou individualisée des enfants qui vont être scolarisés. Ces actions ne sont pas organisées pour tous les enfants du Plateau Picard, pour des raisons pratiques tenant notamment aux difficultés de transport ;
- ▶ des sessions de formation continue et des participations à des colloques pour le personnel :
 - o domaine relatif à l'hygiène et la sécurité : SST (Sauveteur Secouriste du Travail) et sur les gestes et postures dans le travail au quotidien.
 - o domaine de l'enfance : CAP petite enfance, législation des assistants maternels, et d'autres modules sur l'enfant et son développement.

Formation aux emplois d'animation des centres de vacances et de loisirs, ou des activités de loisirs des jeunes ;

Afin d'aider les communes à faire face à la difficulté de recrutement de personnel qualifié pour encadrer les centres de loisirs, la Communauté de Communes a mis en place des modalités d'aide à la formation des animateurs :

- ▶ BAFA (Brevet d'aptitude à la fonction d'animateur), stage de base et d'approfondissement ;
- ▶ BAFD (Brevet d'aptitude à la fonction de directeur) ;
- ▶ AFPS (Attestation de formation aux premiers secours).

En contrepartie des aides, les animateurs s'engagent à encadrer les centres organisés sur le Plateau Picard.

BAFA – stage de base

La Communauté de Communes a confié à la Fédération départementale des Familles Rurales, association agréée par la DDJS (Direction départementale de la jeunesse et des sports), l'organisation d'un stage BAFA de base qui s'est déroulé du 23 au 30 avril 2006 au collège de Maignelay-Montigny. 25 stagiaires y ont participé. La Communauté de Communes a pris en charge une participation de 200 euros par stagiaire,



145 euros restant à la charge des stagiaires. En 2006, la participation de la Communauté de Communes a été calculée après évaluation de l'ensemble des aides perçues par les stagiaires.

Ce sont donc 21 personnes qui ont bénéficié d'une aide à la formation BAFA de base, les autres étant financés par la CAF.

► Origine des stagiaires :

Cernoy (1), Cuignières (1), Domfront (1), Godenvillers (1), Léglantiers (2), Le Plessier-sur-Saint-Just (2), Lieuvillers (1), Le Mesnil-sur-Bulles (1), Moyenneville (2), Nourard-le-Franc (2), Ravenel (1), Saint-Just-en-Chaussée (7), Wavignies (2) Welles-Perrennes (1).

► Âge des participants :

17 ans (13), 18 ans (5), 20 ans (1), 21 ans (2), 22 ans (1), 26 ans (1), 27 ans (1) et 30 ans (1)

BAFA – stage d'approfondissement

La Communauté de Communes a décidé d'apporter une aide de 300 euros aux habitants du Plateau Picard, en leur permettant de choisir leur organisme de formation. En contrepartie, le stagiaire s'engage à effectuer un centre de loisirs ou de vacances sur le Plateau Picard. Une convention est signée avec le stagiaire définissant les modalités de versement.

La Communauté de Communes s'engage à effectuer le versement de l'aide comme suit :

► 200 euros sur présentation du récépissé d'inscription au stage, délivré par l'organisme de formation ;

► le solde sur présentation d'une attestation de période d'animation d'une durée d'au moins 14 jours effectuée dans le cadre de structures d'accueil habilitées (Centre de Loisirs Sans Hébergement, Centre de Vacances...)

organisés au profit des jeunes habitants du Plateau Picard.

► 12 conventions ont été établies dont 8 pour des personnes ayant suivi le stage de base en 2006.

► Origine des stagiaires :

Maignelay-Montigny (4), Ravenel (1), Saint-Just-en-Chaussée (4), Tricot (1), Wavignies (1), Welles-Perrennes (1)

BAFD – stage de base et d'approfondissement

La Communauté de Communes a décidé d'apporter une aide de 250 euros aux habitants du Plateau Picard, en leur permettant de choisir leur organisme de formation. En contrepartie, le stagiaire s'engage à effectuer un centre de loisirs ou de vacances sur le Plateau Picard. Une convention est signée avec le stagiaire définissant les modalités de versement.

La Communauté de Communes s'engage à effectuer le versement de l'aide comme suit :

► 150 euros sur présentation du récépissé d'inscription au stage, délivré par l'organisme de formation ;

► le solde sur présentation d'une attestation de période de direction d'une durée d'au moins 14 jours effectuée dans le cadre de structures d'accueil habilitées (Centre de Loisirs Sans Hébergement, Centre de Vacances...) organisés au profit des jeunes habitants du Plateau Picard.

► 2 conventions ont été établies en 2006.

Formation aux premiers secours

Une session a été organisée au siège de la Communauté de Communes. Elle a été encadrée par le Sergent Branquart du centre de secours de Saint-Just-en-Chaussée et a accueilli 11 participants.

Gestion d'un service à caractère social de livraison de repas à domicile

Préambule

Les communes ont confié à la Communauté de communes, depuis le 1^{er} juillet 1999, la compétence « Gestion d'un service à caractère social de portage de repas à domicile ». Ce service a été créé à l'initiative du SEP Plateau Picard, en 1987. L'objectif du service est d'apporter quotidiennement pour un prix raisonnable un repas complet et un potage à des personnes âgées de 60 ans et plus qui le demandent, ainsi qu'à des personnes ayant des difficultés momentanées ou définitives pour confectionner leurs repas. Bien plus qu'un simple service de distribution de repas, le service de livraison de repas à domicile du Plateau Picard est un des maillons du maintien à domicile des personnes âgées. Il a donc également une mission d'écoute, de présence, d'aide et parfois de secours auprès des usagers.

Nombre de repas livrés

Le nombre de repas livrés a légèrement fléchi en 2006 pour atteindre 29 178 repas contre 30 600 repas en 2005. Cette baisse s'explique non pas par un désintérêt des personnes pour ce service, mais par une période d'adaptation, de mise au point et de rodage liée au changement de prestataire intervenu en cours d'année et qui a dérouté plusieurs usagers qui ont préféré arrêter. Toutes les difficultés rencontrées ont été résolues avant la fin de l'année 2006, entraînant le retour de la plupart des usagers. Pour l'année 2007, le nombre de repas livré est évalué à 31 000.

	repas livrés	moyenne	
		semaine	jour
1987	7 738	300	
1988	17 893	351	49
1989	18 114	348	50
1990	20 182	396	55
1991	22 723	437	62
1992	22 440	432	61
1993	20 359	392	55
1994	16 841	324	46
1995	19 101	367	52
1996	20 753	399	57
1997	24 338	468	67
1998	24 915	479	68
1999	24 315	468	67
2000	25 477	490	70
2001	27 228	523	75
2002	28 792	518	79
2003	29 660	570	81
2004	30 700	590	84
2005	30 600	589	84
2006	29 178	561	80

Les usagers

En 2006, 114 foyers ont fait appel au service, soit 132 usagers dont 15 vivent en couple. Aucun utilisateur de moins de 60 ans n'a bénéficié du service, ils étaient 5 en 2005. Les femmes représentent 60 % des utilisateurs. Le service est largement utilisé par les résidents des trois Foyers pour Personnes Âgées (FPA) de St Just en Chaussée, Maignelay-Montigny et Tricot. Au cours de l'année 2006, 25 nouveaux foyers ont adhéré au service, de façon régulière ou temporaire. 20 foyers ont quitté le service, soit pour entrer en maison de retraite (6), soit pour cause de décès (9), soit pour un autre motif (5).

Répartition des âges

La moyenne d'âge des usagers est de plus de 82 ans. Les femmes de plus de

75 ans sont plus nombreuses que les hommes, tandis que dans la tranche 60/75 ans, la tendance est inversée. Le doyen du service est âgé de 99 ans, il utilise le service depuis 10 ans.

Durée dans le service

20 foyers sont desservis par le service depuis au moins 10 ans, dont 5 depuis sa création. Ils étaient 9 en 2005.

Fournisseur

Du 1^{er} janvier au 1^{er} mai 2006, la société SAGERE assurait les repas et la livraison des plateaux. Suite au renouvellement du marché de fourniture, la société Apétito a été retenue pour une durée de 3 ans. Les critères qui ont permis de sélectionner l'offre d'Apétito au lieu de celle de Sagère, notre fournisseur « historique », sont : la qualité et la nature des produits, la variété et la diététique des menus, des menus à thème seront notamment proposés plusieurs fois dans l'année, enfin, le prix d'achat inférieur de 8 % à celui de Sagère. Le contrat conclu avec cette société est un marché à bon de commande d'une durée de 3 ans fermes.

Évolution du service

Pour répondre à une demande de diversification, le service a évolué dans son offre, ainsi depuis le 1^{er} décembre 2006, les usagers ont chaque jour le choix entre 2 plats et 2 accompagnements. Plusieurs fois dans l'année nous proposerons des repas typiques du terroir des régions françaises (repas Breton, Alsacien...). Par ailleurs, pour répondre à une question sur la gestion des déchets, nous avons mis en place une procédure de récupération des plateaux et barquettes vides chez

les usagers. Ces éléments sont ensuite repris par notre prestataire.

Composition du plateau

Le plateau-repas est constitué de barquettes individuelles prêtes à être réchauffées au four ou au micro-ondes. Un plateau est constitué d'un potage, d'une entrée, d'un plat principal garni, d'un produit laitier, d'un dessert. Le pain n'est pas compris.

Prix de vente

En 2006, le prix de vente du plateau-repas est de 6,65 € toutes taxes

Personnel

Le service compte 5 agents à temps non complet :

- ▶ une responsable
- ▶ trois agents de livraison
- ▶ un agent d'entretien

En cas de congés ou de maladie, le service fait appel à des intérimaires.

Matériel

La livraison des repas nécessite un matériel adapté pour le stockage et la distribution des repas froids à une température maximale de 3 à 5 °C.

Le service dispose de :

- ▶ 2 armoires réfrigérées pour le stockage temporaire des repas
- ▶ 3 véhicules réfrigérés pour la livraison chez le particulier

Livraison chez l'utilisateur

Les livraisons s'effectuent en 2 tournées entre 8h et 13h de la façon suivante, le lundi, mardi et mercredi pour les repas du jour même. Le jeudi pour les repas du jeudi et du vendredi, le vendredi pour les repas du samedi et du dimanche. Les jours fériés sont livrés la veille.



Menu

Les menus sont établis par la responsable du service à partir de propositions de notre fournisseur. Les usagers ont le choix entre un menu avec ou sans sel. Depuis le 1^{er} décembre 2006, les usagers peuvent choisir chaque jour entre 2 propositions de plats et 2 propositions d'accompagnement.

Païement des repas par les usagers

Pour s'acquitter du prix du repas les usagers disposent de 2 moyens, soit ils achètent des tickets par carnet de 10 auprès des agents de livraison et en remettent un à chaque fois qu'un plateau leur est livré, soit ils peuvent demander à recevoir une facture mensuelle qui récapitule le nombre de repas livrés dans le mois. Les usagers n'ont pas d'obligation de commander des repas chaque jour.

Budget 2006

Pour l'exercice 2006, le service a enregistré un budget légèrement déficitaire, avec 212 363 € de dépenses pour 198 349 € de recettes. Cette déficience s'explique par la diminution du nombre

de repas livrés entraînant une baisse des recettes et l'affectation de dépenses non comptabilisées jusqu'à présent dans le budget du service. L'équilibre financier devrait être retrouvé pour le budget 2007. Les dépenses principales sont les achats des repas (66 %) et les frais de personnel (28 %). Les recettes proviennent quasi exclusivement de la facturation aux usagers.

Équilibre financier

L'équilibre financier repose sur deux facteurs:

- ▶ l'augmentation des recettes par l'augmentation du nombre de repas livré et/ou l'augmentation du prix de vente des repas
- ▶ la diminution des dépenses de fonctionnement, notamment les frais d'entretien des véhicules et la consommation de carburant

Prix de vente du repas en 2007

Le prix de vente du repas livré restera inchangé en 2007 à 6,65 €. Le projet de budget est établi sur une prévision de 31 000 repas.

Autres services aux personnes âgées

Action de prévention « Bien Vieillir »

La Communauté, en partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole a mis en place en 2006, un cycle d'ateliers « Bien Vieillir ». Les ateliers ont accueilli 15 participants et avaient pour thèmes:

- ▶ « Bien vieillir » Bien dans tête, bien dans son corps.
- ▶ « Nutrition, activité physique » Pas de retraite pour la fourchette! Bouger, c'est la santé.
- ▶ « Organes des sens, équilibre » Les 5 sens en éveil.

▶ « Os, calcium, ostéoporose » Faites de vieux os.

▶ « Sommeil » Dormir quand on n'a plus 20 ans.

▶ « Médicaments et vieillissement » Le médicament, un produit pas comme les autres.

Guide des aînés

Le premier guide des aînés du Plateau Picard a été édité en 2006. Il reprend les informations principales concernant les organismes de services, les établissements d'accueil, les loisirs proposés sur le Plateau Picard, ainsi que les coordonnées du relais téléphonique et de différentes structures utiles aux personnes âgées et à leurs familles.

Politique pour l'insertion économique et sociale des personnes privées d'emploi

Cette compétence doit être considérée en lien avec l'activité économique du territoire, notamment en terme d'emplois, de sorte que les actions d'insertion mènent autant que possible les personnes en « parcours d'insertion » vers des formations adaptées aux besoins des entreprises et vers des embauches. Pour mettre en œuvre cette politique, la Communauté de communes est partenaire de plusieurs associations spécialisées dans l'insertion sociale et professionnelle des personnes rencontrant de grandes difficultés d'emploi et des problèmes de comportement ou de vie quotidienne.

Plateau Picard et Clermontois Insertion

Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et pour l'Emploi) mis en place par le Plateau Picard en 1995 a été étendu au Clermontois en 1999, dans le cadre

du partenariat instauré avec le Pays entre les deux communautés de communes. La réalisation du plan est confiée à une association, *Plateau Picard et Clermontois Insertion*, créée spécialement à cet effet en 1995. 2006 est la dernière année du second protocole d'accord de 5 ans passé entre l'État, la Région Picardie, le Département de l'Oise, les deux Communautés de communes et l'association, sur des objectifs quantitatifs et qualitatifs en faveur de l'emploi des personnes en grandes difficultés. Le dispositif du PLIE met en œuvre des « parcours » d'insertion sociale et professionnelle qui s'articulent autour d'un suivi individualisé et d'outils d'accès à l'emploi (ateliers, formations préqualifiantes et activités d'insertion). Le PLIE s'appuie sur des opérateurs d'insertion conventionnés: ANPE, animateur Local d'Insertion, Association Intermédiaire de Travail Transitoire (AITT), Centre de Formation du Plateau Picard (CFPP), Missions Locales, Réseau Coup de main, AFTAM, Recherches Emplois Bury. Les activités d'insertion sont variées: Ateliers de formation et de remise en capacité de travail, Chantiers-écoles (bâtiment, maraîchage biologique, recyclage d'objets usagers, arts décoratifs, etc.). L'objectif contractuel du PLIE est de conduire à un emploi durable ou à une formation qualifiante au moins 50 % des 1050 bénéficiaires, au moins, que le dispositif devra avoir accueilli depuis son origine jusqu'à son terme, à raison de 120, au moins, par an, parmi les habitants des communes des deux communautés. Depuis sa première année de fonctionnement effectif en 1996 et jusqu'en 2006, le PLIE comptabilise 1344 bénéficiaires engagés dans un parcours, dont 524 ont réussi une



« sortie positive » au sens du plan (obtention d'un contrat de travail ou entrée dans un cycle de formation qualifiante). Une sortie positive dans l'emploi demande un parcours d'insertion d'une durée moyenne de 18 mois, temps minimum nécessaire pour qu'une personne, aujourd'hui en grande difficulté face au marché de l'emploi par manque de qualification ou d'expérience professionnelle, puisse s'insérer durablement dans un nouveau travail.

La Mission Locale Rurale du Grand Plateau Picard

Cette association a pour vocation d'accueillir, informer et orienter les jeunes et les adultes en difficultés, afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Elle les aide à rechercher et à mettre en œuvre de manière suivie des moyens pour accéder à la formation, à l'emploi, au logement, à la santé et aux loisirs. Elle doit contribuer également à la coordination des interventions des institutions et organismes locaux concernés par l'insertion des personnes en dif-

ficultés (élus locaux, administrations, agents économiques, associations). À ce titre, elle est l'un des opérateurs du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et pour l'Emploi). Son territoire d'intervention couvre 5 cantons (Saint-Just-en-Chaussée, Maignelay-Montigny, Breteuil, Froissy et Crèvecœur-le-Grand). En 2006, la Mission Locale a suivi 1090 personnes et a reçu 515 nouveaux inscrits dont 58 % étaient âgés de 18 à 25 ans. À titre d'exemples, on peut citer trois services spécifiques de la Mission: la location de mobylettes aux personnes sans moyen de déplacement et engagées dans une action d'insertion professionnelle ou de formation (parc de 28 mobylettes, 3421 jours de location en 2006); Trans'Rural Service, service de transport en voiture à la demande des personnes bénéficiaires du RMI, du PLIE et du contrat d'insertion dans la vie sociale (jeunes-CIVIS); Prim'Appart, proposant la location temporaire d'un studio (10 possibilités sur le territoire) aux personnes en difficulté sociale lourde ou en parcours d'insertion, avec un accompagnement personnalisé. À signaler que la Mission souhaite créer en 2007 une « auto-école sociale » au profit des personnes en très grande précarité, adressées par les professionnels de l'insertion. Une convention d'objectifs et de financement lie *La Mission Locale* et la Communauté de communes du Plateau picard. La Communauté de Communes a également décidé en 2005 d'aider financièrement la Mission locale pour l'aménagement de ses nouveaux locaux. Après plusieurs mois de retard, cette opération destinée à améliorer la qualité d'accueil des usagers devrait être achevée au printemps 2007.



Les Jardins du Plateau Picard

L'association *Les Jardins du Plateau Picard* est une exploitation maraîchère de 16,5 hectares en « agrobiologie », implantée sur le territoire des communes d'Airion et Avrechy (siège social) (cahier des charges européen des cultures biologiques, certification ECOCERT). Elle emploie des bénéficiaires du PLIE et des jeunes sous contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), dans le cadre d'un parcours de retour à l'emploi. Elle est conventionnée et financée en partie par des subventions des administrations (dont la Communauté de communes) et en partie par les cotisations des adhérents: la cotisation annuelle donne droit à un panier de légumes hebdomadaire, dont la composition varie au fil des saisons (l'association comptait 629 adhérents en 2006). En 2006, Les Jardins avaient obtenu 38 postes conventionnés, sur lesquels ils ont accueilli 94 personnes différentes: 14 en CES (Contrat Emploi Solidarité), 2 en CEC (Contrat Emploi Consolidé), 39

en CAE (Contrat d'accompagnement dans l'emploi), 39 en CA (Contrat d'avenir). 66 % de ces personnes ont suivi une formation complémentaire au cours de leur contrat (formation obligatoire depuis le 1^{er} juin 2006); 52 sont sorties des jardins, dont 13 ont retrouvé un emploi ou sont entrées en formation qualifiante; au 31 décembre, 42 étaient toujours sous contrat aux Jardins. Pendant toute la durée de leur contrat de travail, les salariés des Jardins en insertion bénéficient d'un accompagnement professionnel personnalisé et d'un encadrement social quotidien qui permettent de bien définir et de suivre pas à pas leur parcours d'insertion.

La Recyclerie du Plateau Picard

L'association *La Recyclerie du Plateau Picard* a été créée en 1998. Elle s'est donnée pour buts de contribuer à la protection de l'environnement par le développement d'activités nouvelles de valorisation des déchets ménagers, favorables à l'insertion des personnes

privées d'emploi. Le partenariat institué entre La Recyclerie et la Communauté de communes repose sur leur objectif commun d'insertion sociale et professionnelle: en tant qu'opérateur d'insertion conventionné dans le cadre du PLIE, l'association offre en effet une étape à des publics engagés dans un parcours d'insertion et intéressés par des métiers manuels comme la petite mécanique, l'électroménager et l'ameublement. En 2006, La Recyclerie a accueilli 49 personnes en insertion sur des contrats aidés (financés partiellement par l'État), soit 34 bénéficiaires des minima sociaux et 15 demandeurs d'emploi, dont 7 de longue durée. La Recyclerie dispose à Saint-Just-en-Chaussée d'un magasin de vente des objets qu'elle a remis en état.

Développement culturel

La saison 2005-2006 a été marquée par une pause dans la programmation théâtrale. Les autres activités se sont poursuivies et ont drainé un public nombreux et diversifié. Depuis 2003, la Communauté de Communes a initié une politique volontariste de délocalisation des manifestations culturelles sur un maximum de communes du territoire. Cette démarche a permis à 5658 personnes de suivre une des manifestations organisées ou soutenues par la Communauté de Communes, avec une répartition du public comme suit:

- ▶ 2801 élèves (Noël en Plateau Picard et Printemps des poètes)
- ▶ 1187 jeunes de moins de 18 ans (Ciné été jeunes)
- ▶ 1670 personnes « tout public »

Opérations en faveur des pratiques artistiques

Le cinéma

La Communauté favorise la venue du jeune public au cinéma à travers deux opérations menées en partenariat avec l'association Image et son du Plateau Picard. L'association qui gère le cinéma Jeanne Moreau de Saint-Just-en-Chaussée est, avec sa salle de 200 places, un lieu de diffusion cinématographique de qualité et de proximité. Les deux actions représentent environ 20 % de la fréquentation totale du cinéma.

Ciné été jeunes

Depuis 1991, la Communauté de Communes favorise l'accès du jeune public au cinéma, pendant les vacances estivales. Pour cela, elle prend en charge une partie du prix du billet des jeunes et le transport vers le cinéma Jeanne Moreau pour les centres aérés.

- ▶ En 2006: 1 197 entrées
- ▶ 415 entrées tout public (prise en charge de 1,30 euro par la communauté)
- ▶ 782 entrées « centres de loisirs » (prise en charge de 2,20 euros par la communauté)

Noël en Plateau Picard

Depuis 1998, la Communauté permet, à l'occasion des fêtes de Noël, l'accès des élèves du premier degré au cinéma. Pour cela, elle prend en charge le transport des classes vers le cinéma Jeanne Moreau.

- ▶ En 2006: 2 466 élèves du Plateau Picard ont été concernés par cette opération.

Le théâtre

La collaboration avec la Comédie de Picardie a repris en 2006. Cette année, une pièce de théâtre a eu lieu « Le Médecin Malgré Lui » de Molière. 490 personnes sont venues assister à ces représentations données à Montiers et à Saint-Just-en-Chaussée.

Ateliers musicaux pour les 5-12 ans

Créés en 1999, les ateliers musicaux permettent aux enfants de 5-12 ans du Plateau Picard de découvrir la musique par une pratique ludique. Dans un objectif d'aménagement du territoire, la Communauté de Communes a fait le choix de la proximité en créant plusieurs ateliers musicaux répartis sur le Plateau Picard. Elle a confié par convention au Syndicat Intercommunal de l'école de musique de Saint-Just-en-Chaussée et du Plateau Picard et à l'ADEIV (Atelier d'Études Instrumentales et Vocales) la mise en place d'ateliers d'éveil musical hors du temps scolaire. Un atelier comprend 30 séances d'une heure, les séances sont assurées par un intervenant qualifié des écoles de musique sur la base d'un cahier des



charges travaillé en étroite collaboration par les écoles de musique. Il existe trois types d'ateliers musicaux:

- ▶ les ateliers d'éveil musical pour les enfants âgés de 5 à 7 ans, depuis 1999;
- ▶ les ateliers de pratique instrumentale et vocale pour les jeunes âgés de 7 à 12 ans, depuis l'année 2001
- ▶ et les ateliers de chorale d'enfants et d'adolescents depuis 2005.

La participation des familles du Plateau Picard pour une année est de 51 euros par enfant et 24 euros pour les chorales seules. La Communauté de Communes verse une participation pour chaque atelier sur la base suivante:

- ▶ atelier d'éveil musical: 1 000 euros,
- ▶ atelier de pratique instrumentale et vocale: 1 000 euros.

Pour l'année scolaire 2006-2007, 16 ateliers répartis sur 7 communes ont été proposés, ils ont accueilli 100 enfants entre 5 et 14 ans. Ateliers d'éveil musical pour les 5 à 7 ans Lieuvillers, Maignelay-Montigny, La Neuville-Roy, Saint-Just-en-Chaussée

Ateliers de pratique instrumentale et vocale pour les 7-12 ans

Bulles, Lieuvillers, Maignelay-Montigny, Quinquempoix, Saint-Just-en-Chaussée, Wavignies.

Chorales d'enfants

Maignelay-Montigny, La Neuville-Roy, Saint-Just-en-Chaussée.

Développement des pratiques vocales

La Communauté de Communes a retenu en partenariat avec les écoles de musique la pratique vocale comme axe fort des pratiques artistiques. La Communauté a signé dans cet objectif une convention avec Musique et danse en Picardie-ASSECCARM. L'ASSECCARM (Association pour l'Expansion et la Coordination des Actions Régionales Musicales) est financée par le conseil régional de Picardie et par le Ministère de la culture (DRAC). Elle a pour objectif d'aider à développer les pratiques musicales amateurs en Picardie. L'intervention de l'ASSECCARM se déroule ainsi :

- ▶ Animation des chorales et ensembles vocaux, soutien artistique aux chorales, aux ensembles vocaux constitués des écoles de musique, afin de créer un répertoire structurant, adapté aux différents publics.
- ▶ Formation individualisée des choristes qui permet d'améliorer la qualité et l'homogénéité de la chorale.
- ▶ Formation de solfège chanté et stages thématiques pour renforcer l'autonomie des choristes lors de l'apprentissage des partitions
- ▶ Formation de formateurs et soutien aux intervenants des écoles de musique encadrant les chorales d'enfants pour mieux appréhender la technique et les spécificités des voix d'enfants et pour aider et conseiller sur l'approche de la voix des enfants et sur la constitution du répertoire.

En 2006, le Chœur du Plateau Picard s'est produit dans le cadre du festival « Autour de la Voix » à Saint-Martin-

aux-Bois, mais également lors des concerts des écoles de musique du territoire.

Élaboration d'un plan de développement de la lecture

L'action de la Communauté de Communes se situe au niveau de la coordination et de la mise en réseau des points de lecture publique. Des réunions d'échanges et d'organisation de moments se déroulent avec une dizaine de bibliothèques participantes.

Printemps des poètes

Manifestation organisée en étroite collaboration entre la Communauté de Communes et les bibliothèques du territoire, elle permet de faire participer, autour de la poésie, les habitants du Plateau Picard et le milieu scolaire. Le thème retenu en 2006 était « Pinocchio ».

Les lectures de poésies

La Communauté de Communes a confié à l'association Histoire de dire l'organisation de lectures de poésies dans les bibliothèques volontaires. En 2006, six communes ont participé : Cuignières, Ferrières, Maignelay-Montigny, Moyenneville, Royaucourt et Saint-Just-en-Chaussée. Dans le cadre de l'action « Mêlez-vous du mail art », les correspondances de 17 classes du Plateau Picard ont permis de monter une exposition qui s'est installée dans sept bibliothèques du Plateau Picard : Cuignières, Fournival, Lieuvillers, Maignelay-Montigny, Ravenel, Saint-Just-en-Chaussée, Wavignies. Pour remercier les écoles de leur participation, le spectacle « Lulu » a été offert aux classes participantes, soit 400 élèves.

Café poésie

Animé par la compagnie Remue-Méninges, le café poésie qui clôt traditionnellement le Printemps des poètes a accueilli 100 spectateurs.

5^{ème} édition du festival

« Autour de la Voix »

La Communauté de Communes du Plateau Picard propose chaque année un rendez-vous musical de qualité en juin. C'est ainsi que le festival Autour de la voix est organisé tous les deux ans en alternance avec le festival Les rencontres musicales du Plateau Picard. En 2006, « Autour de la Voix » s'est décliné en 5 concerts.

▶ 844 spectateurs ont suivi cette programmation.

▶ 5 communes étaient concernées par les concerts : Avrechy, Le Plessier-sur-Saint-Just, Saint-Just-en-Chaussée, Saint-Martin-aux-Bois, Wacquemoulin.

Contes et musiques

Spectacle familial présenté à Maignelay-Montigny, Quinquempoix, Fournival et Moyenneville, le spectacle *Tous des Monstres* proposait une découverte des contes et légendes sur la thématique des montres. Ces trois représentations ont drainé un large public, 365 spectateurs venus pour une majorité écouter les conteuses et les musiciens en famille.

Les Lundis des Découvertes

En 2006, la Communauté de Communes du Plateau Picard a renforcé son partenariat avec Musique et Danse en Picardie - ASSECCARM, au travers des *Lundis des Découvertes*. Il s'agit de concerts de musiciens picards. Trois concerts ont été organisés sur le Plateau Picard, ils ont accueilli 280 personnes.



Autres actions ou opérations en matières diverses

Création ou aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des Gens du voyage

La Communauté de communes du Plateau picard est compétente depuis le 24 juin 2004 pour la « Création ou aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des Gens du voyage ». Conformément au Schéma Départemental arrêté par l'État, elle aménagera sur son territoire une aire d'accueil de 20 places. Le terrain nécessaire pour l'implantation de cet équipement a été choisi, les premières études débuteront en 2007.

Le personnel

Emplois à temps complet

Grades	Autorisés	Pourvus
Directeur général des services	1	1
Attaché	2	1
Rédacteur	2	2
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} cl	1	1
Adjoint administratif	2	2
Agent administratif qualifié	1	1
Ingénieur	1	1
Technicien supérieur chef	1	1
Technicien supérieur Principal	1	1
Technicien supérieur	3	3
Agent de maîtrise qualifié	1	1
Agent des services techniques	7	7
Agent d'animation qualifié	6	6
Psychologue territorial	1	1
Éducateur de jeunes enfants	6	6
Animateur territorial	1	1
Nombre d'emplois à temps complet	37	36

Emplois à temps non-complet

Grades	Autorisés	Pourvus
Agent des services techniques (28,5 h / s)	1	1
Agent des services techniques (29,5 h / s)	1	1
CAE « Agent d'animation » (25 h / s)	1	1
Agent d'animation qualifié (23 h / s)	1	1
Agent d'animation qualifié (24 h / s)	3	3
Agent d'animation qualifié (20 h / s)	1	1
Nombre d'emplois à temps non complet	8	8

► Total des emplois autorisés: 48

► Total des emplois pourvus: 44

Les moyens financiers

Année 2006

► Dépenses réelles de fonctionnement: 6 975 936 euros

► Recettes réelles de fonctionnement: 7 955 677 euros

► Dépenses réelles d'investissement: 2 006 197 euros

► Recettes réelles d'investissement: 3 170 662 euros

Les moyens techniques

Informatique

La Communauté de Communes du Plateau Picard dispose d'un parc de 30 postes informatiques, 14 imprimantes (dont 4 reliées au réseau informatique), 1 copieur multifonctions et un serveur répartis dans ses différents services.

Information et communication

En 2001, le président de la Communauté de Communauté du Plateau Picard a souhaité une meilleure information des habitants des élus communautaires sur les équipements et les prestations offertes par la Communauté de Communes. Un cabinet de conseil en communication fut donc mandaté pour assister la Communauté de Communes dans la création d'une nouvelle charte graphique (nouveau logotype, papier à en-tête, etc.) et l'élaboration d'un plan de communication. Depuis la Communauté de Communes édite, entre autres documents (guides des services) plus spécifiques, 11 numéros de *Revue de Plateau* (calendrier mensuel des manifestations) et 4 numéros d'*Info tri* (trimestriel d'information sur le thème des déchets ménagers). La Communauté de Communes procède au marquage progressif de ses véhicules et de son patrimoine bâti.

Véhicules (au 31 décembre 2006)

Type de Véhicule	Marque	Service ou fonction	Date d'acquisition
Tondeuse auto portée	Kubota	Services techniques	Janvier 1985
Partner frigo	Peugeot	Service repas à domicile	14 nov 1996
206	Peugeot	Technicien services techniques	30 sept 1998
Partner fourgon	Peugeot	Gardien des Gymnases	12 juil.2001
Remorque	Bouchez	Services techniques	28 fev 2002
206	Peugeot	Services techniques	14 nov 2002
Partner 5 places	Peugeot	Social Culture et Petite enfance	30 août 2003
Jumpy frigo	Citroën	Service repas à domicile	20 oct 2003
Jumpy frigo	Citroën	Service repas à domicile	20 oct 2003
2 compacteurs mobiles	PackMat	Déchetteries de Saint-Just-en-Chaussée et Maignelay-Montigny	Janvier 2004
206	Peugeot	Directeur Général des services	Janvier 2005
Bébé bus	Renault	Service Petite Enfance	Janvier 2005
Partner fourgon	Peugeot	Services techniques	Mai 2005
Remorque Nettoyeur haute pression	CMAR	Services techniques	Juin 2005
206	Peugeot	Responsable Services techniques	LOCATION 5 ANS DEPUIS LE 15 12 2005
Boxer	Peugeot	Services techniques	Juillet 2006

30

Les avis d'attribution de marchés publics

Objet	Notification	Attributaire	Code postal
Marchés de 90 000 HT à 149 999 HT			
Suivi et animation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat sur le territoire de la CCPP	24.06.2006	Centre d'Amélioration du Logement/PACT	60000
Marchés de 150 000 HT à 229 999 HT			
Revêtements superficiels des voies communales de la CCPP	05.05.2006	Oise T.P.	60006
Marchés de 230 000 HT à 999 999 HT			
Marché de fourniture pour le portage de repas à domicile	15.05.2006	Apétito	60200
Marché de travaux pour la réalisation de la Maison de la Petite Enfance à Saint-Just-en-Chaussée.			
Lot 1	03.10.2006	Vandenberghe	60120
Lot 2	03.10.2006	Faber	60880
Lot 3		Delaforge	60210
Lot 4		Cornuel	60120
Lot 5		Menuibat	60190
Lot 6		CIPS	02100
Lot 7		Thébault	60112
Lot 8		Lefèvre	60840
Lot 9		CIP	60960
Lot 10		Creil Sols	60100
Lot 11		Zion	60880
Lot 12		Appia Picardie	60190

Le patrimoine

Désignation/Utilisation	Localisation	Statut	Surface
Siège de la CCPP <i>Bureaux+rangements</i>	140 rue verte 60130 Le Plessier-sur-Saint-Just	Propriété de la CCPP	1 300 m ²
Logement de Gardien <i>Habitation</i>	140 rue verte 60130 Le Plessier-sur-Saint-Just	Propriété de la CCPP	250 m ²
Déchetterie de Maignelay-Montigny <i>Bureau+Quai+local Déchets Dangereux des ménages</i>	Route de Coivrel 60420 Maignelay-Montigny	Propriété de la CCPP	330 m ² quai 16 m ² local gardien 50 m ² local déchets dangereux des ménages
Déchetterie de St Just en Chaussée <i>Bureau+Quai+ local Déchets Dangereux des ménages</i>	Rue Sarraill 60 130 Saint-Just-en-Chaussée	Propriété de la CCPP	550 m ² quai 17 m ² local gardien 30 m ² local déchets dangereux des ménages
Mini-déchetterie de Bulles <i>Chalet de gardiennage</i>	Chemin de Dupille 60130 Bulles	Propriété de la CCPP	20 m ²
Mini-déchetterie de La Neuville-Roy <i>Chalet de gardiennage</i>	La sucrerie 60190 La Neuville-Roy	Propriété de la CCPP	20 m ²
Gymnase du collège de Saint-Just-en-Chaussée <i>Grandes salles+ salle de danse</i>	Rue claude Debussy 60 130 Saint-Just-en-Chaussée	Propriété de la CCPP	1 800 m ²
Logement du gardien des gymnases <i>Habitation</i>	Rue claude Debussy 60 130 Saint-Just-en-Chaussée	Propriété de la CCPP	130 m ²
Gymnase du collège de Maignelay-Montigny <i>Grande salle + DOJO</i>	Rue François Mitterrand 60420 Maignelay-Montigny	Propriété de la CCPP	2 600 m ²
Maison Communautaire <i>Habitation</i>	Rue de la Madeleine 60420 Maignelay-Montigny	Bail à réhabilitation Propriété de l'OPAC	125 m ²
Mission Locale Rurale <i>Bureaux</i>	1 rue Jean Jaurès 60 130 Saint-Just-en-Chaussée	Propriété de la CCPP	180 m ²
Site des Longprès <i>Local à usage industriel</i>	Rue Jean Jaurès 60 130 Saint-Just-en-Chaussée	Propriété de la CCPP Loué à la société AQL Électronique	3 600 m ²
Recyclerie <i>Bureau+magasin+entrepôt</i>	Rue Sarraill 60 130 Saint-Just-en-Chaussée	Propriété de la CCPP	400 m ²
Petite enfance	202 rue de Paris 60 130 Saint-Just-en-Chaussée	Propriété de la Ville de St Just en Chaussée	170 m ²
Lieux de Halte-Garderie <i>Accueil des enfants</i>	Diffuse sur le territoire	Mise à disposition partielle par les communes	1 050 m ²
Halte garderie	Maignelay-Montigny	Mise à disposition permanente par la commune	150 m ²
Halte garderie	Saint-Just-en-Chaussée	Mise à disposition permanente par la commune	120 m ²

Les délibérations & décisions du président

Les séances du conseil communautaire

Date	N°	Libellé
27/02/06	06C/01/01	Élection d'un membre du Bureau de la communauté de communes du Plateau Picard
	06C/01/02	Élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant de la communauté de communes du Plateau Picard au comité du Syndicat Mixte Clermontois-Plateau Picard (SMCPP)
	06C/01/03	Élections de membres des commissions du Développement économique, des Déchets ménagers et de la Vie sociale
	06C/01/04	Désignation de représentants aux conseils d'administration des associations « Oise-Est Initiative » et « Plateau Picard et Clermontois Insertion ».
	06C/01/05	Indemnités de fonctions du président et des vice-présidents, du 1 ^{er} mars au 31 décembre 2006
	06C/01/06	Durée d'amortissement des immobilisations à partir du 1 ^{er} janvier 2006 (modification de la délibération n° 01C/07/06 du 20.12.2001)
	06C/01/07	Création d'un emploi d'Animateur territorial à temps complet
	06C/01/08	Débat d'orientation budgétaire 2006
	06C/01/09	Avis sur le projet de création d'une installation de stockage des déchets ménagers et assimilés à Moulin-Sous-Touvent, par la Sté Gurdebeke SA
16/03/07	06C/02/01	Comptes administratifs 2005 de la communauté de communes et du service public d'assainissement non collectif; affectation des résultats 2005 aux budgets primitifs 2006; état de l'actif 2005
	06C/02/02	Création d'un emploi de Technicien supérieur territorial à temps complet
	06C/02/03	Situation des Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) au 16 mars 2006.
	06C/02/04	Attribution de subventions au titre de l'exercice 2006 (et rappel des restes à payer au titre des exercices antérieurs).
	06C/02/05	Participation aux frais de déplacement des professeurs de l'association Atelier d'Études Instrumentales & Vocales et du Syndicat Intercommunal de l'École de Musique de Saint-Just-en-Chaussée et du Plateau Picard, au titre de la convention du 07.11.2003 modifiée organisant des ateliers musicaux en faveur des enfants
	06C/02/06	Régime indemnitaire du personnel: réduction de l'indemnité en cas de maladie.
	06C/02/07	Budget 2006 : présentation, reprise des résultats 2005, budget principal, budget annexe du service public d'assainissement non collectif, taux de la taxe professionnelle, taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
15/05/06	06C/03/01	Modification du tableau des effectifs: création de deux emplois d'Agent des services techniques
	06C/03/02	Modification du régime indemnitaire du personnel (indemnité spécifique de service pour les ingénieurs territoriaux)
	06C/03/03	État de l'actif de la Communauté de communes au 31 décembre 2005
	06C/03/04	Lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
	06C/03/05	Prix de vente de composteurs individuels aux habitants.
	06C/03/06	Demande de création de deux Zones de Développement de l'Éolien (ZDE) dans le périmètre de la Communauté de Communes du Plateau Picard
	06C/03/07	Annexe complémentaire au budget général pour 2006 (détail de subventions et contributions).
26/06/01	06C/04/01	Adhésion à l'association Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays Clermontois-Plateau Picard et élection de représentants au conseil d'administration.
	06C/04/02	Adhésion à l'association Alliance Ville Emploi (A.V.E.)
	06C/04/03	Révision du régime indemnitaire du personnel (à compter du 1 ^{er} janvier 2006)

28/09/06	06C/05/01	Report du projet d'instauration de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères « incitative » (REOM).
	06C/05/02	Convention avec l'association l'Atelier D'Études Instrumentales et Vocales (ADEIV) et le Syndicat Intercommunal de l'École de Musique de Saint-Just-en-Chaussée et du Plateau Picard pour la réalisation d'une opération en faveur des pratiques instrumentales et vocales pendant les trois années scolaires 2006-2007 à 2008-2009
	06C/05/03	Programmation du Fonds Régional d'Appui aux Pays de Picardie (FRAPP) 2006-2008 du Pays du Clermontois-Plateau Picard (années 2007 et 2008).
	06C/05/04	Exonération de certains locaux industriels ou commerciaux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2007
	06C/05/05	Régime indemnitaire du personnel (modification des délibérations n°06C/03/02 du 15 mai 2006 et n°06C/4 mars du 26 juin 2006)
9/11/06	06C/06/01	Subvention de fonctionnement pour l'année 2006 à l'association Maison de l'Emploi, de l'Insertion Professionnelle et de la Formation du Pays Clermontois-Plateau Picard
	06C/06/02	Prix de vente des terrains de la Zone d'Activités Économiques communautaire d'Argenlieu (commune d'Avrechy) et budget annexe « ZAE d'Argenlieu ».
	06C/06/03	Évolution des statuts de la Communauté de communes: proposition de compétence communautaire pour l'aménagement des abords des gares de chemin de fer en service
	06C/06/04	Situation et avenir du Centre de Formation du Plateau Picard (CFPP): participation exceptionnelle et non renouvelable au fonctionnement de l'association.
	06C/06/05	Création d'un emploi d'adjoint administratif et d'un emploi d'agent de maîtrise qualifié à temps complet; suppression d'un emploi d'agent administratif qualifié et d'un emploi d'agent de maîtrise
	06C/06/06	Décision modificative n° 1 du budget principal de l'année 2006.
	06C/06/07	Modification de la délibération n° 06C/05/03 du 28.09.06 relative à la programmation du Fonds Régional d'Appui aux Pays de Picardie (FRAPP) 2006-2008 du Pays du Clermontois-Plateau Picard
21/12/06	06C/07/01	Convention de développement des pratiques musicales et vocales avec l'ASSECARM (Association pour l'Expansion et la Coordination des Actions Régionales Musicales), au titre de l'année 2007
	06C/07/02	Opération de formation aux emplois d'animation des centres de vacances et de loisirs, ou des activités de loisirs des jeunes (année 2007).
	06C/07/03	Programmation culturelle du premier trimestre 2007: programme théâtral
	06C/07/04	Création d'un emploi d'Agent d'animation qualifié à temps complet.

Les séances du Bureau

Date	N°	Libellé
7/02/06	06B/01/01	Tarif du service de portage de repas à domicile à compter du 1 ^{er} mars 2006
	06B/01/02	Opération facilitant l'accès des jeunes aux emplois d'animation socioculturelle: modalités de prise en charge partielle des formations au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) et aux pr
	06B/01/03	Demande de subvention à l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour le financement de la cellule d'animation et du volet communication du Contrat territorial pour la protection de la ressource en eau du Plateau Picard, pour l'année 2006
	06B/01/04	Demandes de subventions à l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et à la Région Picardie pour le financement d'une opération de communication et de certains investissements nécessaires à la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
	06B/01/05	Attribution des marchés de collecte et transport des déchets ménagers résiduels (lot n° 1) et collecte sélective en porte à porte des déchets verts (lot n° 2).

10/04/06	06B/02/01	Attribution des marchés de fourniture de conteneurs pour la collecte des déchets ménagers (lot n° 1), de sacs en papier pour la collecte des déchets verts (lot n° 2) et de composteurs individuels (lot n° 3).
	06B/02/02	Modification du tarif des participations aux frais de fonctionnement du matériel de la communauté de communes utilisé exceptionnellement par des communes membres ou des associations, à compter du 1 ^{er} mai 2006 (modification de la délibération n° 04B/07/05 du 06/12/04)
9/05/06	06B/03/01	Attribution du marché de fourniture de repas pour le service de portage de repas à domicile
	06B/03/02	Subvention aux communes ayant organisé en 2004 des centres de loisirs ou des services d'accueil périscolaire en faveur des jeunes enfants, ou à celles qui ont participé à ces services.
12/06/06	06B/04/01	Demande de subventions pour le financement d'une mission de suivi et d'animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du Plateau Picard.
	06B/04/02	Modification de la délibération du 14 novembre 2005 portant programmation des opérations de fonctionnement et d'investissement de l'année 2006: demandes de subventions
18/09/06	06B/06/01	Mise aux normes de l'assainissement non collectif: Diagnostic de la 1 ^{ère} tranche; demandes de subventions
	06B/06/02	Aménagement et mise en sécurité des voies d'intérêt communautaire (1 ^{ère} tranche, 2 ^{ème} année: 2008); demandes de subventions
	06B/06/03	Aménagement de la zone d'activités économiques d'Argenlieu (acquisition de terrains et 1 ^{ère} tranche de travaux); demandes de subventions
	06B/06/04	Création des locaux des services communautaires en faveur de la petite enfance (modification du plan de financement)
	06B/06/05	Aménagement d'une voie de desserte de la zone industrielle est de Maignelay-Montigny: demandes de subventions
	06B/06/06	Suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (année 2007); Fonds économie d'énergie (2006 à 2008); logements communaux vacants (2007 et 2008).
23/10/06	06B/07/01	Programme annuel d'enduits superficiels des voies communales: demande de subvention au Département de l'Oise pour l'année 2007
	06B/07/02	Modification du plan de financement des travaux d'aménagement de la zone d'activités économiques d'Argenlieu (acquisition de terrains et 1 ^{ère} tranche de travaux) modification de la délibération n° 06B/06/03 du 18.09.06
	06B/07/03	Modification de l'estimation et du plan de financement prévisionnels des travaux d'aménagement d'une voie de desserte de la zone industrielle est de Maignelay-Montigny (modification de la délibération n° 06B/06/05 du 18.09.06)
13/11/06	06B/08/01	Marchés de travaux pour la construction de la Maison de la Petite Enfance (opération d'investissement n° 54).
11/12/06	06B/09/01	Demandes de subventions à l'Agence de l'eau Seine-Normandie et au département de l'Oise pour le financement d'une étude des bassins d'alimentation de certains captages d'eau potable du Plateau Picard, dits structurants (budget 2007).
	06B/09/02	Demande de subventions à l'Agence de l'eau Seine-Normandie, au titre de l'année 2007, pour le fonctionnement de la cellule d'animation du Contrat territorial pour la protection de la ressource en eau du Plateau Picard et pour financer le remplacement de la voiture affectée à la cellule (budget 2007)
	06B/09/03	Convention de groupement de commande entre la Communauté de communes et les communes membres pour l'entretien annuel de la voirie
	06B/09/04	Subvention aux communes ayant organisé en 2005 des centres de loisirs ou des services d'accueil périscolaire en faveur des jeunes enfants, ou à celles qui ont participé à ces services (budget 2006)
	06B/09/05	Demandes de subventions pour l'achat de matériel des haltes-garderies et relais assistantes maternelles (budget 2007).

Les décisions du Président

Date	N°	Libellé
16/01/06	2006.D.01	Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la maison de la petite enfance à Saint-Just-en-Chaussée. Ajournement des études projet
	2006.D.01.17	Ouverture de crédit de préfinancement auprès du Crédit Local de France
7/02/06	2006.D.02	Inscription de Mademoiselle Véronique Cordier, à une formation sur la reprise d'entreprises organisée en partenariat avec l'APCE et Picardie Initiative, les jeudi 9 mars et vendredi 10 mars 2006 à Compiègne. Le coût de cette formation s'élève à 200 euros.
15/02/06	2006.D.03	Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la maison de la petite enfance à Saint-Just-en-Chaussée. Approbation de l'élément de mission Projet.
28/04/06	2006.D.04.	Modification du loyer du local sis 202 rue de Paris à Saint-Just-en-Chaussée, utilisé par la Communauté de communes pour les besoins de ses services en faveur des jeunes enfants
14/06/06	2006.D.05	Prêt de véhicules de la Communauté de communes au personnel
22/06/06	2006.D.06	Modification du loyer du local sis 202 rue de Paris à Saint-Just-en-Chaussée, utilisé par la Communauté de communes pour les besoins de ses services en faveur des jeunes enfants.
5/07/06	2006.D.07	Prêt occasionnel de véhicules de la Communauté de communes au personnel.
27/07/06	2006.D.09	Virement de crédit
27/07/06	2006.D.10	Virement de crédit
22/08/06	2006.D.11	Acceptation et emploi d'une indemnité d'assurance (sinistre du 14.03.2006, sur un point d'apport volontaire pour le tri des déchets recyclables, situé: rue Just Hauy à Saint-Just-en-Chaussée.)
24/08/06	2006.D.12	Virement de crédit
20/09/06	2006.D.13	Acceptation et emploi d'une indemnité d'assurance (sinistre du 12/06/2006, sur un point d'apport volontaire pour le tri des déchets recyclables, situé: rue des tilleuls à Tricot).
11/09/06	2006.D.14	Virement de crédit
20/09/06	2006.D.15	Acceptation et emploi d'une indemnité d'assurance (effraction du 04/04/2006 à la déchetterie située au lieudit « le Poirier Renault à Bulles »).
19/09/06	2006.D.16	Virement de crédit
6/10/06	2006.D.17	Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de la maison de la petite enfance à Saint-Just-en-Chaussée. Décision d'affermissement de la tranche conditionnelle n° 1 relative à une mission d'OPC.
10/10/06	2006.D.18	Virement de crédit
25/10/06	2006.D.19	Désignation de l'assureur pour le marché d'assurance « dommages ouvrage » concernant la construction de la maison de la petite enfance à Saint-Just-en-Chaussée
11/12/06	2006.D.20	Virement de crédit
19/12/06	2006.D.21	Application de la convention du 16.09.2004 passée par la commune du FRESTOY-VAUX et la Communauté de communes du Plateau Picard pour l'utilisation de la salle de sports de la commune par la Communauté de communes: non-restitution du dépôt de garantie.
20/12/06	2006.D.22	Règlement de l'aménagement du temps de travail
21/12/06	2006.D.23	Contrat d'emprunt de 250 000 euros auprès de la CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'OISE pour financer les opérations d'investissement de l'année 2006.

*Rapport d'activité 2006
de la Communauté
de Communes du
Plateau Picard*

Rédaction & infographie
Communauté de Communes du
Plateau Picard

Illustrations
Communauté de Communes du
Plateau Picard ; Éco-Emballages ;
Adriana Wattel

Impression
Éditions Norsud (Saleux-80)



Plateau Picard

Communauté de communes